le lien des chercheurs cévenols

font vive

Sommaire

G. Caillat : L'usage du français en Cévennes à l'époque moderne 1 ❑ **Y. Chassin du Guerny :** Création d'une école pour les habitants du mas d'Estelle 6 ❑ **G. Liotard :** La loge de Barjac (2e Partie) – Quelques personnalités marquantes 7 ❑ **J. Staes :** Trafic d'armes entre Béarn et Cévennes en 1703 ? 10 ❑ **P. Rolland :** Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 - (15) - La communauté de Fraissinet-de-Lozère 11 ❑ **Vte. d'Hérail de Brisis :** Histoire d'Aujac et de sa région 14 ❑ **M. Wienin** et **R. Thibon :** Retour sur les micro-toponymes 18 ❑ A propos de... *penarié, mateau, famille Ménard* ❍ Informations 20 ❑ La ferme de Troubat III ❑

ISSN 0335-6264 - Prix: 35 F

n° 116

janvier–mars 1999

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Président honoraire: Yannick CHASSIN du GUERNY

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Présidente : Claire Moucheboeuf
Rédacteur en chef : Pierre A. Clément
Conseiller technique : Marcel Daudet
Trésorier : Jean-François Pastre
Secrétariat - Courrier : André Claveirole

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.-B. Elzière - N. Faucherre - F. Penchinat - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
Pierre A. Clément - B.P. 1 - 30350 CANAULES.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... **125 francs.**
De soutien : ..... **150 francs.**
Vente au numéro : ..... **35 francs.**

Versements :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**
Les versements doivent être adressés au Trésorier :
Jean-François Pastre - 23, rue de l'Eglise - 93370 MONTFERMEIL.

Secrétariat – Courrier :

André Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE.

e-mail: **lccevenols@aol.com**

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTHUS S.A. 30420 CALVISSON

dans nos prochains numéros...

- P.-A. Clément: La délimitation de la baronnie d'Hierle par les mesures à grain.
- L. Raymond: Incident à la barque de Tharaux.
- Vte d'Hérail de Brisis : Agrégation à la noblesse d'une lignée de fargiers - la famille Molhe.
- A. Claveirole : Les comptes rendus des délibérations consulaires. Que peut-on en attendre ?

Les membres du Bureau de LCC-Font Vive et la Rédaction du Lien des Chercheurs Cévenols présentent à tous les adhérents et amis de l'association leurs meilleurs vœux pour 1999

Photo de couverture - *Les toits de lauzes de la ferme de Troubat.*

L'usage du français en Cévennes à l'époque moderne

par Gérard CAILLAT

Culture occitane et langue française

Si on prend en compte simultanément l'occitan et le protestantisme [1] comme fondements de l'identité culturelle cévenole, l'étude du passé linguistique de notre région se heurte à une contradiction majeure. Il est en effet généralement admis que le protestantisme s'est enraciné en ignorant l'occitan, voire contre lui.[2]

Le calvinisme demande une adhésion intime aux textes sacrés, ignorant la litanie latine de l'église catholique. Cette volonté d'authenticité apparaît clairement dans la traduction et la diffusion de la Bible en français. Elle n'autorise pas cependant la traduction en occitan, et Calvin condamne le catéchisme occitan de Merlin. Cette exigence du français n'a cependant pas empêché la pénétration du calvinisme dans les Cévennes, loin des élites urbaines.

Pour comprendre la rapidité de la diffusion de la nouvelle religiosité, on est conduit à admettre un certain bilinguisme occitan/français qui lui serait antérieur et qui dépasserait le cercle restreint des élites.

Seul ce bilinguisme précoce expliquerait qu'en 1700, Henri Castanet, cardeur d'un hameau de Rousses, prêche aisément en français –tout comme d'ailleurs les autres prédicants.[3] Les " *huguenots qualifiés qui avoient eu la curiosité de l'entendre* " l'estiment " *autant que Bourdaloue* ", ce qui en dit long sur les capacités de ses auditeurs autant que sur les siennes propres. [4]

" *Le protestantisme a contribué largement à l'expansion de la langue française dans le Midi* "[5], il ne l'a pas introduit.[6]

L'écrit et l'oral

Le même argument vaut pour expliquer la rapidité de la mise en application de l'Edit de Villers-Cotterêts de 1539. Gabriel Audisio a souligné la facilité avec laquelle les notaires du Lubéron s'y sont soumis. " *On a toutes raisons de penser que cet acte autoritaire entérine une évolution déjà bien avancée dans les faits.* " [7]

Les progrès de l'influence royale aux 13ème et 14ème siècles, bien connus pour la baronnie de Florac depuis la thèse de Germaine Pastre[8], ont pu donner les mêmes résultats qu'en Provence. Il est frappant de constater l'omniprésence du français dans les textes dès le 18ème siècle. L'occitan ne subsiste plus qu'à l'état de traces.

La progression de l'écrit a profité uniquement à la langue française et il est bien évidemment difficile de savoir quelle langue parlaient les cévenols autrefois en l'absence de témoignages directs.

Cependant, la transcription des noms propres, patronymes ou toponymes, paraît un indice révélateur de la langue parlée au moins pour les propriétaires. Le compoix, utilisé à l'occasion des mutations, des conflits de voisinage, des séquestres, des conflits de dîmes ou de taille, etc., doit être incontestable.

Conserver un nom occitan pour désigner une personne ou une terre, ou au contraire le traduire en français, n'est permis que si on est certain d'être compris sans ambiguïté. L'acte est destiné à garantir contre les litiges. La navette entre les deux langues, qu'on constate parfois dans les textes, prouve ainsi une aptitude au bilinguisme oral, qui n'est pas sans rappeler une pratique de conversation bien connue : on choisit la langue la plus apte à exprimer une pensée (ou au contraire on souhaite la réserver à certains auditeurs).

Des indices d'évolution

Compoix occitan en 1558, français en 1649

Le compoix de Rousses[9] de 1558 est encore écrit en occitan [10], et fait suite à des reconnaissances féodales de 1408 en latin.[11] Le 18 avril 1619, le notaire Delpuech en extrait encore une copie conforme avec toutefois quelques termes français (*ung grand*, *confronte*,...[12]).

En 1644 "*et parce que le compoix du dit mandement n'estoit par en bon estat des demandeurs auroint requis plusieurs fois lesdit consuls de Rousses de consantir qu'il en feust fait un nouveau et en obtenir arrest de permission en la cour. A quoy s'estant rendus refusant les dits demandeurs auroint poursuivis et obtenu ledit arrest mesmes fait proceder à la faction dudit compoix et à ces fins dépensé la somme de 133 livres 8 sols qu'ils auroint departis sur les habitants de l'un et l'autre mandement suivant le compoix d'un chacun conjointement avec les autres sommes qu'ils estoient chargés d'impozer* ". [13]

A la suite de cette revendication paysanne, le nouveau compoix est établi en français, suivant l'usage qui s'était établi bien avant dans les actes notariés.

A cet égard le toponyme de " *badoussie* " repéré dans la matrice cadastrale de 1792 [14] (et encore employé aujourd'hui également dans sa forme occitane de " *badoussio* ") est particulièrement révélateur. Son origine est le " *bosc d'Oussio* " du compoix de 1558, mais sa formation ne peut se comprendre que par la dérivation du français " *bois d'Oussie* " qu'on rencontre encore dans une reconnaissance traduite en 1654. En 1792 l'appellation " *bosc d'Oussio* " a complètement disparu, de même

d'ailleurs que le terme " *Oussio* ", qui semble avoir autrefois désigné plus généralement le serre.

Traduire un nom occitan (vers 1654)

En 1654, le notaire Delapierre a traduit pour Claude de Pelet, nouveau seigneur de Rousses, les actes qui établissent sa possession sur la seigneurie.

Il hésite sur le nom d'Eustache de Barre.

Eustache devient d'abord Hustachi ou Ostachi dans la transaction de 1492 : " *Eustache de Barre et Louis de Taulignan seigneurs successivement de la baronnie de Barre et aussi par la disposition testamentaire dudit Hustachi* [sic] *lesdits Peire et Jeanne et Marguerite d'Auriac frères et soeurs comme plus prochains en degré et parantage desdits feu Ostachi* ".

Dans la transcription de l'achat de Pier Dufour de 1422 la mention " *Hostachi* ", a été rayée par le copiste en Eustache, " *L'an 1422 et le 16e jour du moy de novembre noble ~~Hostachi~~ Eustache de Barre* ".

Deux personnes participaient à la traduction de ces actes, l'un des deux travaillant sous la dictée. En 1654, celui-ci ne connaît plus spontanément l'orthographe d'Ostachi. Le nom est toutefois maintenu en occitan, alors que plus tard il sera traduit en français.

Copier " l'estimo " (début 18ème)

Il semble bien que ce soit pour les besoins d'un procès avec ses tenanciers en 1717 ou en 1730 que Claude de Pelet ait fait établir un " *extrait du vieux compoix de Rousses en 1558* " à l'identique.

Cette copie contient beaucoup de termes français. Manifestement le copiste, (vraisemblablement aussi un couple lecteur/copiste) cherche à rester au plus près de son original, " *ne varietur* ". Les pièces de terres gardent leur dénomination originale. Toutefois, plus on avance dans la copie, plus on trouve de termes français. " *L'estimo* " du début devient " *l'estimo des biens* ".

Les numéros 302 à 304 de " *l'estimo d'Esteve Alcais* " sont aussi français qu'occitans : " *Item un mouly de blat et aussy un mouly drapier a qui même a Rousses expressat avec son aygue et fugen ; item un houstal enque habito pres del mouli confte a dos parts en los coumiechs a tous autres parts en lo seignor conten 2 dest ; item un jardin canabieiro et ilo entre dos aigues devant son houstal et joignant en lo moulin confte en lo camy et en la rebieiro conten un quarton y destres* ". Dans la marge qui résume l'article, la traduction est complète : " *moulins à Rousses ; maison aud moulin ; jardin cheneviere et ille joignant led moulin* ". [15]

Le copiste n'a pas parfait son projet de transcrire l'ancien compoix à l'identique.

Son hésitation apparaît aussi pour les noms propres. " *Peire* " est présent en même temps que " *Pierre* ".

" *L'estimo des biens d'Antony Meynadier* ", de " *Peire Lafon el nom de sa molhé* ", " *Peire Pontier el nom d'Yzabel Fourniero sa suegro* ", " *Peire Plantier el nom de Caterine Fourniero sa molhé* ", " *Pierre Portailler* ", " *Jean Fournier fils de Pierre* ", " *Peiro Portailler per tres quarts* ", " *Pierre Portailler et Jean Fournier indivis* ", " *Esteve Bodon et Folcerando Aurezo indivis per egale part* " [sic].

Les descendants des propriétaires de 1558 sont encore enracinés à Rousses au 18ème siècle. Leurs noms sont francisés sans difficulté. Déjà dans les actes du 17e, ce sont ces derniers qui prévalent. Nous ne citerons qu'une quittance :

" Je *soussigné Pierre Meynadier collecteur de l'année dernier mil six cent trente huit et rescu des mains de Pierre Viella de Sant André de Valbornes la somme six livres ce pour la metairie de oirs de Françoise Mainadier faict ce vingtième jour mil six cent trente neuf* ".[16]

La francisation des noms concerne aussi les pauvres : " *Pierre Delon, Piere Saumade, Louis Fabre, La Fesque du Gua, Ruas du Gua n'est point venu dit qu'il sens peut passer, ...donne de Moncamps, Laune du même lieu, Grassette de Rousses, Jean Daunis de Masse[vaque], Bertezene du même lieu, Bertezene le dernier qui je le donne ce 7 juillet 1773, J'ai doné pour la mort de mon feu pere quest mort le ... mars 1773 trois cartes bled et une carte orge et trois cartes chatagnes le bled coutant trois livres... les chatagnes...* " [17]

Toutefois dans l'appellation des femmes se maintient un occitanisme bien caractéristique : la mise au féminin du patronyme. *Théronde*, femme de Théron, *Aurezece* pour Aures, Devezece pour Deveze, *Goutte* pour Gout, *Fossade* pour Fossat, etc. La dénomination occitane ou française suggère là encore le bilinguisme des propriétaires.

Le français dans la vie publique

La nécessité du français

D'une manière générale, tous les documents visés par l'édit de 1539 ont vocation à être lus [18] : devant les témoins, aux séquestres, à ceux qui sont saisis, etc.

L'huissier Combemalle " *constitue séquestres et dépositaires de justice Jean Pierre Saumade, Jean Pierre Pontier et les nommés Libourel et Aguilhon du lieu de Rousses, et Jean Broussous du lieu de Massevaques tous parroisse dudit Fraissinet de Fourques... Les ayant requis de signer* ***les uns ont refusé les autres ont dit être illiterés mais ont demandé coppie*** " [19] . Personne ne signe, mais les " *illiteres* " ont vraisemblablement les moyens de déchiffrer, personnellement ou dans leur entourage, et de comprendre l'assignation écrite en français[20] . Concernant ces cinq séquestres, on a retrouvé

d'ailleurs d'autres actes signés par " *lesdits* " Libourel et Aguilhon, et Jean Pierre Pontier " *ayant fait écrire d'autre main et signé de la mienne* ", paraphe une reconnaissance de dette d'un : " *Je aprouve ce dessus Pontier* ".[21]

Il est difficile de posséder sans savoir lire. Pas de possession sans titre, et les occasions de conflits où l'on doit se reporter à l'écrit sont nombreuses. De plus, le notaire est coûteux. Il est préférable de l'éviter chaque fois que l'on peut et de se contenter de " *transcrire en acte public quand l'un des deux contractants le requérera* " l'accord ou le contrat qui fixent la transaction.

La circulation de l'argent, rendue difficile par la rareté de la monnaie, fait largement appel à l'écrit. Les reconnaissances de dette et les livres de compte, qui consignant les achats et les ventes servent en cas de contestation, concernent tout le monde. Si les grosses sommes sont " *embourcées devant notaire* ", il faut pouvoir vérifier soi-même les quittances plus petites comme celle du collecteur de taille. Nous n'en avons pas trouvé en occitan pour le 17ème ou le 18ème siècles.

Le collecteur de la taille, issu du milieu des propriétaires roussins, établit en français les quittances [22], même si parfois on sent pointer l'occitan :

" *Comme colleteur de la capitation du mandement de Rousses l'annee 1761 jei reçu de Jean Aures du lieu de Rousses la somme de 21 sous pour la talle des capitations du berger an commeun antre les habitants du lieu de Rousses et deux journées pour lou boye a vingt soubs par jour ant tout jei receu dud. Aures des Rousses la somme de trois livres cinq soubs feit ce huitieme fevrier 1762. Aures collet* ".[23]

Louis Libourel, ménager greffier

Un Louis Libourel, ménager, qui sera greffier en 1792 de la toute nouvelle commune de Rousses, obtient certaines années la collecte de la taille. Il maîtrise bien le français.

" *Ce huitieme avril 1775 ",* il joue le rôle d'intermédiaire avec Sauvaire notaire de Saint André de Valborgne : " *il mont aprix que David Rouquette avet une chaine fixette entre les mains du teisserant de cadis de St André qu'il se nomme Moulierac. Je vous pris monsieur Sauvaire de me faire le plair* [plaisir] *et d'avoir la bonté d'y donner un baniment* [une saisie] *sur la suditte piece parce que Rouquette ne veut pas payer que par force ni fraix ni capital et je vous soitte* [souhaite] *le bonjour et je suis votre tres humble et tres obeissant serviteur. Libourel* ".[24]

D'après un autre document de 1797, il remplit presque celui d'un garde note officieux :

" *Je declare a Jean Aures, Jean Delon, Jean Louis Bourgade, David Rouquette, Jean Meinadier et autres habitants du lieu de Rousses que j'ai en mon pouvoir l'acte originelle* [sic] *de reglement relative au betail a laine que chaque particulier habitant dud. lieu de Rousses doit tenir reseu Me Bousquet nore de St André de Valborgne l'année 1725 plus je declare que j'ai de même en mon pouvoir la tranzation passée en le ci devant seigneur de Salgas et les habitants dud. Rousses devant me Chambonnet nore royal du lieu de Barre l'année 1736. Plus j'ai en mon pouvoir l'acte de rachat passé entre les habitans dud. Rousses et les habitans de Carnac reseue me Bellon nore public de la ville de Meirueis l'année troisième de la république. De tous les surdittes trois actes a moi remises par lesdits habitans aprouvant le renvoi ci dessus cittees je demeure gardien et je promet de les contrefarder sans qu'aucun des dits habitans puisse les deplaser de ma maison et si quelqueun particulier se trouvent avoir besoin il sera oblige d'en faire un chargement et de donner un responsable s'il ne se trouvent pas suffisant a repondre de domage qui pouront causer de perte aux dits habitans si l'acte venoit a se perdre eu egard. Fait a Rousses ce 25 germinal an cinquieme* (14 avril 1797) ".[25]

De même il rédige des actes sous seing privé comme cette " *Police et convention et acord entre Jaques Rouquette et Louis Libourel de Rousses* " du 2 octobre 1774. Les parties promettent " ***de rediger la ditte police en acte publique a la premiere requisition qui lui en faira à l'autre* ".**[26]

Il faut qu'une partie de la population de Rousses connaisse le français pour commercer et surtout pour se défendre. Faire appel à des avocats de la ville de Nîmes, pour des procès auprès de la Sénéchaussée, ou même à Toulouse, pour les appels au Parlement, ne peut se faire sans correspondre en français.

Rhétorique républicaine

L'élection du Conseil municipal en 1792 se déroule en français, comme auparavant les enchères de la taille. [27]

Libourel, greffier, rapporte la séance du conseil municipal du vingtième germinal an 2eme de République (9 avril 1794). Sont présents les citoyens Tardres maire; Libourel, Malaval, Plantier, Mazauric, Laurans officiers munici-paux ; Gout, Puech, Clément, Julie Rouquette, Agulhon, notables " *assemblés au lieu ordinaire des seanses de Fraissinet* ".

" Un membre a dit :

" Citoyen vous savez que beaucoup d'individus de notre commune se plainiet du degat que occasionnet les chevres soit aux arbres chatagniers que autres frutiers de même aux bles que les recoltes ont ete tres souvent endomagees par ses animeaux qui ont la coutume de detruire le boissage des arbres chatagniers et fruitiers.

" Vous saves sans doute que notre principalle richesse vient des arbres chatagniers et que nous navons jamais eprouve de disette que quant les

chataigniers ont manqué. Je vous montrereai evidement que les chevres sont causse [cause] *que les differantes plantations de chatanet ont ete detruit et ne produisent qua demy.*

" Le conseil général de la commune ont d'un animent [unanimement] *deliveré qu'il est expressement deffendu a tout citoyen de lad. commune de mener ni faire mener a lavenir aucune chevre dans le terrain d'autrui que dans son propre bien a peine de cinq livres d'amende pour la premiere fois et tout frais et depans domages et interets et en cas de recidive de dix livres d'amende et aussi les domages et interets. "*

Cette délibération concerne toute la population :

" Etant convenu qu'extrait de la presante sera affiché a la porte du temple de la raison afin que personne ne l'ignore et qu'un autre extrait sera remis aux citoyens aministrateurs du directoire du dixtric de Meirueis avec prie de l'apuié de leurs pouvoirs " [28].

Un cahier d'exercices d'un autre Libourel, du début du XIXème, nous éclaire sur la circulation des idées. " *Le point d'admiration se met à la fin d'une phrase qui exprime une exclamation. En voici un exemple tiré d'une des odes sacrées de Monsieur Rousseau O que tes oeuvres sont belles grand dieu quel sont tes bienfaits...* ". Pour sa correspondance, il prend plus loin comme modèle celle de Napoléon à Sainte Hélène.

L'exercice de la rhétorique ne concerne sans doute pas tous les habitants. Libourel, un des dix meilleurs contribuables, représente l'élite locale. Cependant, à travers lui, on constate que ce village cévenol absolument rural, peuplé encore en 1831 de 512 âmes [29] répartis en 7 hameaux, ne se trouvait pas tout à fait hors de France.

Le français privé

Evénements marquants de la vie

Est-ce à dire que les roussins usaient du français dans leurs conversations quotidiennes ? Là encore on ne peut tabler sur des témoignages directs.

On trouve parfois des annotations en marge ou sur les parties effacées de pièces comptables ou d'anciens documents. Encore plus rares sont celles qui permettent une datation.

Une main a noté au fur et à mesure (comme le prouvent les légères différences d'écriture) neuf naissances de 1707 à 1724 :

" ce cinqme nouvanbre mile cep cens sept 1707 ete ne Pierre Deveze sanmedi

ce vint cuatreme ianvier mile sept cens deix ete ne David Deveze 1710 vandredi " etc.

Et aussi sur plusieurs lignes mais en une seule fois :

" 1690 ete ne Jean Aures

1696 ete ne Jean Antoine Aures

ete ne a Marie Aures 1710

ma fame le dis d'atobre "

On retrouve trois de ces naissances dans les "*fragments des registres "* recueillis par le curé de Fraissinet de Fourques *" contenant certains actes depuis 1702 jusqu'à 1710* ": Pierre, baptisé le 13 et selon lui né le 6, et David baptisé le 2 février et né le 26 janvier.

Ces notations ne constituent donc pas l'amorce d'un registre protestant : Devèze a déclaré ces naissances au curé de Fraissinet de Fourques, qui les a enregistrées un ou deux jours après suivant les cas [30].

La génération suivante adopte une autre pratique pour la religion et pour l'état-civil : " *Ce vintieme d'avril 1766 dieu m'a do[nné une] fille il fut batisee [sic] le quator[zieme] de mai et lui a ete donne le nom[...] elle est batisee par monsieur Jean Pierre Grabiac* [sic] " [31]. Le souci de noter persiste, mais nous sommes encore loin du journal intime.

Correspondance familiale

Pour ces époques, les papiers de famille qui nous sont parvenus sont constitués de documents établis par les juristes (actes notariés, exploits d'huissiers, jugements) et de pièces comptables. La correspondance familiale tient peu de place. Elle n'a pas un caractère aussi privé qu'aujourd'hui, racontant peu et s'occupant souvent de comptes :

" *Nous avons convenu avec Brousoux et Salomon qui doivent relever la jasse et i doivent travalhé inssement et dimanche prochain de vous faire le vinage si vous venes vous seres du nombre et ce pendant vous balheres aud. Salomon un cestier chastagnes et quattre cartes que lui aves balhes cy devant dont doutze cartes faict ce 20e juin mille sept cens setze. Sauvares "* [32].

La lettre de Saumade, qui est allé vers 1752 à Toulouse pour soutenir le procès des habitants de Massevaques contre leur seigneur, est plus longue. Il s'adresse à sa famille, mais, semble-t-il vu le sens de la lettre, dans l'idée que sa missive serait lue devant ses compatriotes. Le compte-rendu de sa mission d'intérêt général est suivi d'une demande de soutien financier :

" *Mon fils et mon beau pere Bourguade,*

nous avons volleu profipter de la commodité de Galliart qui nous a promis de passer audit lieu quy vous donneroit de nouvelles de tout mais pour vous informer mieux de nos afaires nous avons parle a nos avocac qu'il consellent de recuser comme l'annee dernier et de payer les chempars despasses comme il est porte pour les encins titres et non au dela.

C'ept pourquoy qu'il faut qun chacun cherche d'argeant insesemeant pour nous envoyer parce que

autremeant nous ne pouvons pas garder notre raporteur et il tavaillie insesemeant.

Ne manques pas d'envoyer la somme que nous vous avons marque pour notre derniere lettre nous faisons tous nos deligeances pour pouvoir defenir cepte ennee. Cherches tous vos espiediant avec diligence qu'il faut ce metre a consigner le qinze de ce mois ".[33]

Pensées intimes

Il arrive, rarement, que Louis Libourel glisse une pensée personnelle au milieu de ses comptes. Que cette supplique soit en français n'étonne en rien venant d'un protestant : " *Seigneur notre dieu et notre père tu nous vois dès le matin abatu au très fort de ma détresse dans mes profons annuis a toi seul. Libourel* ".[34] D'ailleurs sa pratique du français est suffisamment banale pour qu'il pense et note : " *me faut souvenir de prendre de maliola* ". [35]

C'est encore au français que lui ou son fils (vers 1818) recourt pour noter cette recette magique assez peu protestante " *pour la qualle pour la faire perdre au monde. Savoir un once argant fin, un quart once aigue fort, une livre soin de couchon. Il faut le bien pacter ensemble et le bien meler et se bien frotter au genoux et au bras tant seulement deux ou trois foix et vous verez que cella la tuera* ". [36]

Tout cela ne signifie pas que Libourel ne parle pas occitan. L'occitan est même probablement pour lui, comme pour les autres roussins, la langue maternelle. Ces notations prouvent par contre à quel point il a assimilé le français.

Limites d'une telle étude

Il faut sans doute se garder de conclusions trop générales. La spécificité des sources élargit le champ de vision au monde rural, mais marque tout de même des limites dans le temps et dans les catégories sociales.

Il n'est possible de remonter au delà du XVIIème que de manière indirecte par l'étude des noms propres. Et cette méthode perd sans doute de la pertinence pour le XIXème avec l'organisation plus formalisée de l'état-civil et du cadastre.

Les archives familiales et notariales concentrent l'attention sur une catégorie sociale encore mal connue, celle des petits notables ruraux. " Ménagers ", ils ont vocation à exercer l'administration du village comme consuls, asséeurs ou collecteurs d'impôts, et, en tant qu'" anciens ", à faire respecter l'ordre. Pour cette époque, ils relaient l'influence de la ville. Leur volonté de rester au dessus des pauvres, voire de s'élever dans la hiérarchie sociale, explique sans doute en grande partie l'adhésion au parler français et aux idées nouvelles. Leur bilinguisme est aussi une marque de distinction.

Il faut enfin garder à l'esprit la situation particulière de Rousses, en limite du Gévaudan, du Rouergue et du diocèse de Nîmes. On distingue généralement les parlers occitans du nord en " -ech " et ceux du sud en " -et " : " *adrech* " et " *adret* ". *L'atlas linguistique*, et cela est confirmé par les roussins d'aujourd'hui, situe notre aire d'étude au sud de cette ligne de partage, qui passe au niveau de Florac à peu près en limite du causse. Si on s'en réfère aux textes, il n'en a pas toujours été ainsi [37] . Tous les micro-toponymes enregistrés subissent l'influence de la partie nord de l'aire occitane, influence que nous avons constatée à l'occasion d'une redevance en monnaie " *pogese* ", c'est à dire du Puy.

Malgré sa situation en Cévennes gévaudanaises, dans la partie protestante, Rousses ne réagit pas différemment du nord de la province. Ceci explique sans doute la rareté de l'occitan dans les actes notariés et dans ces archives privées. Rappelons que Clovis Brunel avait relevé que déjà Aldebert de Peyre avait en quelque sorte dénoncé l'usage de l'Auvergnat ou du français au lieu du traditionnel parler gévaudanais. [38]

Notes

[1] Sur le protestantisme fondant l'identité cévenole, cf. P. Cabanel, Histoire des Cévennes, (PUF, 1998, Que sais-je ?)

[2] " *Tous les livres du consistoire " sont rédigés " en français " alors qu'aucune autorité morale ou politique ne forçait le scribe à le faire, alors que les discussions, les témoignages ou les récits portés à l'attention des anciens sont sûrement exprimés en occitan.* " (J. Garrisson, Protestants du midi, p. 102)

[3] " *ils parlaient tous français ; et je suis bien assuré que quelques-uns d'eux, que je connaissais particulièrement et qui ne savaient pas lire, n'auraient jamais pu s'exprimer en si bon français, étant hors de l'extase* " (Le Théâtre sacré des Cévennes, rééd. de 1996). " *Dieu est catholique et parle patois ; Dieu est protestant et parle français* ". " *Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, on serait bien en peine de trouver un seul mot occitan dans les sermons des prédicants improvisés ou les lettres des émigrants au Refuge : une paysanne de la montagne , arrêtée en tentant de passer en Suisse, sait assez de français (sinon de théologie) pour jouer sur les mots et répondre aux autorités qu'elle préfère la religion du prêche à celle du prêtre* " (Patrick Cabanel, " Patois " marial, " patois de Canaan " in Les parlers de la Foi. Presses Universitaires de Rennes, 1995)

[4] Bosc, La Guerre des Cévennes, V, 82 (lettre Sœur de Mérez du 3 octobre 1704)

[5] J. Godechot, introduction à Protestants du midi de Janine Garrisson

[6] cf. aussi La frontière religieuse en Bas Languedoc à l'époque moderne par Robert Sauzet , in Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du moyen âge à l'époque moderne, 1998 : " Bien loin de défendre et illustrer la langue d'oc, la Réforme protestante en ses bastions méridionaux a servi à l'acculturation française des provinces du sud. "

[7] Françoise Helgorsky in Encyclopedia Universalis, art. Langue Française (9,785 C)

[8] Germaine Pastre, La Baronnie de Florac, thèse de l'Ecole des Chartes, 1929.

[9] Rousses, canton de Florac, 429 habitants en 1800 (79 en 1975) répartis sur 7 hameaux

[10] Une partie de ce compoix original a été repris dans le Chartrier de Salgas (AD Gard, 1 MI 137).

[11] Ce que nous savons par la traduction de Delapierre

[12] Compoix de Rousses, Chartrier de Salgas, liasse 38

[13] " *appert des deux desliberations de conseil prinses sur ce subjet des vii novembre et dernier avril 1644 signés Mazauric en deux pièces attachées ensemble cy cottees n° Lvi un et ... pour la portion des dits consuls de Rousses* ", Verbal de 1654, Chartrier de Salgas

[14] Matrice cadastrale (1792), Archives privées Meynadier 579

[15] Chartrier de Salgas

[16] Reçu Pierre Meynadier de Pierre Viella (1639), A.P. Meynadier 240

[17] Rôle des pauvres du mandement de Rousses du 7 juillet 1773 j'ay ecrit et ... en vérité tout ce que j'ai fait aux pauvres du mandement pour la mort de feu mon père du troizième mars 1773. Libourel, A.P. Meynadier 446

[18] cf. Audisio Lire le français d'hier, Armand Colin, Paris,1991

[19] Saisie des fruits sur Pierre Daunis par Jean Aures du Mas du Fesq (1774), A.P. Meynadier 364

[20] Rappelons qu'à cette époque l'apprentissage de l'écriture succédait à celui de la lecture. Cf. F. Furet et J. Ozouf : Lire et écrire, l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry (Minuit, 1977).

[21] Reconnaissance de dette de Jean Pierre Pontier (1789), A.P. Meynadier 536

[22] J. Garrisson avait noté déjà pour la période précédente : " Dans les bourgades, ceux-ci [greffiers, notaires, procureurs et marchands] maniant l'écriture et le bilinguisme, constituent une couche moyenne en pleine expansion historique. " Protestants du midi, p. 97

[23] Capitation de Jean Aures, collecteur Aures (1761), A.P. Meynadier 448

[24] Lettre de Libourel à Sauvaire (1775), A.P. Meynadier 366

[25] Chargement de trois actes concernant les habitants (1797), A.P. Meynadier 571

[26] Convention Rouquette Libourel sur l'écluse du Fraisse (1774), A.P. Meynadier 361

[27] Conseil du 15 /4/1778 : enchère de la taille, A.P. Meynadier 481

[28] Procès verbal tenu contre les chèvres, collationné par moi Louis Libourel secrétaire greffier le 8eme prerial an 2eme de la République une et indivisible (1794), A.P. Meynadier 573

[29] Journal de Rouquette maire commencé le 1er janvier 1827, Archives privées Rouquette 64

[30] probablement le jour où ils ont été déclarés : Registres paroissiaux de Fraissinet de Fourques, AD Lozère : GG2

[31] Livre de compte (1689-1760), A.P. Meynadier 109

[32] Vinage (1716), A.P. Meynadier 294

[33] Lettre de Saumade (1752), Archives privées Chaze 94

[34] Cette prière est notée sur : Saisie des biens des hoirs de Jean Combemale (1757), A.P. Meynadier 341

[35] Vente de bétail à Pierre Libourel (1727), A.P. Meynadier 304

[36] Libourel contre des habitants de Rousses [verso] (1817), A.P. Meynadier 585

[37] On retrouve les dérives phonétiques identifiés par Clovis Brunel (Documents linguistiques sur la province du Gévaudan, B.E.C., 1916): hésitation entre le **a** et **e** (" *monsieur la mere de Fraisinect* ", " *Dani* " pour *Denis*), proximité des **u** et **eu** (" *Seusanne* " pour Suzanne). Celle du **v** et du **b** (" *binage* " pour *vinage*, " *biquere* " pour *vicaire*) et du **l** et du **r** (" *Ribourel* " et " *Libourel* ", " *palastre* " et " *parastre* ") peuvent expliquer la transformation une " *roubière* " en " *loubière* " autant que l'arrivée du loup dans la forêt.

[38] " *Dès le début du XIVè siècle, nous avons un témoignage des plus curieux du discrédit dans lequel était tombé le parler local chez les seigneurs du pays, au profit, non seulement du français, mais de l'idiome d'une région voisine considérée sans doute comme plus cultivée, l'Auvergne. Aldebert, évêque de Viviers, de la famille des barons de Peyre en Gévaudan, particulièrement attaché à la langue de son pays d'origine et désirant en maintenir l'usage, est obligé de prescrire à ses héritiers de parler comme leurs ancêtres, et non auvergnat ni français. Pourtant ce n'est pas avant le XVe siècle que nous trouvons des documents en français rédigés à Mende. ... le langage employé par des artisans en 1508 est à demi français..* " Ibid.

Création d'une école pour les habitants du mas d'Estelle, paroisse d'Arrigas

(5 septembre 1688)

Convention [1]

ENTRE :

Mre Antoine Recolin, Guillaume Boissière, Jeanne Brunelle veuve de Pierre Racamière faisant aussi pour François Lasalle son beau frère, Pierre Racamière, Jean Brun, tous habitants du mas d'Estelle paroisse d'Arrigas, d'une part;

Et aussi Pierre Cavalier du mas de Crouzet pour lui et Pierre Brunel et Gaspard Cavalier dudit mas, Pierre Genieys dit Bernardel tant pour lui que Gabriel Fabrier tisserand du mas de l'Embrusquière et Pierre Clamen du mas del Tour psse d'Arrigas, d'une part;

ET :

Louis Vezinet régent d'escolles natif d'Arre diocèse de Nîmes résidant au mas d'Estelle, d'autre part.

Lesquels de leur bon gré mutuelle et réciproque stipulation et acceptation intervenant de part et d'autre, ont convenu et accordé ce que s'en suit.

Pour un premier, que ledit Vézinet régent promet et s'oblige de régenter et de bien et duement fidèlement et assiduement montrer et enseigner à lire et escrire les enfans des familhes des susnommés autant qu'il s'oblige dans la cognoissance pendant un an entier à compter du jour de la Notre-Dame d'aoust dernier depuis lequel temps led Vézinet a commencé d'enseigner lesd enfans, ainsi qu'ont dit et à pareil jour finissant lad. entière année complette passée, plus que lesd habitans seront tenus de louer à leurs fraix une maison pour servir d'escolle aud maitre et enfans dans led mazage de Crouzet, attendu qu'ils ont convenu et que c'est le lieu et ameau le plus dans le bien séant de tous les autres mazages dans la résidence des susnommés, plus seront tenus lesd habitans de fournir la despence de bouche et le lit à leurs frais comme ils s'obligent aud Mre d'escolles chacun a proportion du nombre des enfans que chacun y envoyeront pendant toute lad année, plus qu'il ne sera permis aud Mre d'escolles de prendre escoliers forains et estrangers à peine de tous despens, estant néantmoins convenu qu'au cas lesd habitans l'un deux ou tous ensemble voudroient mettre à ladite escolle desd escoliers forains & estrangers, il leur sera permis et ledit Vézinet tenu de leur monstrer et enseigner à raison de vingt sols par an et le surplus quy sera payé par lesd escoliers forains reviendra au proffit de tous lesd habitans et outre ce dessus promettent et s'obligent lesd habitans de donner et payer aud Vézinet acceptant pour ses gages la somme de trente livres laquelle chacun desd habitans en supportera à proportion du nombre des enfans de leurs familhes qu'ils y envoyeront comme il est expressement convenu, promettant néantmoins de faire le payement desd trente livres en deux payes esgalles dont la première se faira le jour et feste de la Toussaints à peine de tous despans et l'autre à la fin de ladite année, et encore promettant lesd habitants aud maitre d'escolles de lui faire une journée chacun pour travailler la terre grattis sans prétendre aucun salaire dud Vézinet que la despance de bouche que ledit Vézinet sera teneu de leur fournir et pour tout ce dessus garder et observer lesd partyes chacune comme conserné, ont obligé et hipothéqué tous et chacun leurs biens présans et advenir qu'ont soubmis aux rigueurs de justice des cours à ce requises et nécessaires, ainsi l'ont promis et juré et renoncé au contraire;

Fait et récité aud Estelle maison de ladite veufve es présance d'Anthoine Racamière dudit Estelle et Cézar Vézinet tailleur d'Arre signés avec les susnommés scachant signer, les autres illetrés ainsi qu'ont dit et moy Claude Malien notaire royal héréditaire dudit Bez requis et soubsigné.

[signé:] Recolin Clamen G. Boissière Racanière Vezinet Vezinet présent Malien notaire

Communiqué par Y. Chassin du Guerny

[1] AD30 - 2E9/202 Claude Malien, not.

Le Grand Orient à Barjac au XVIIIe siècle

2ème partie:

Notice sur quelques personnages éminents

par Gabriel LIOTARD

Les personnages, plutôt hors du commun, cités dans mon précédent article, m'ont incité à en savoir plus sur eux; pour cela, j'ai consulté à Barjac les Délibérations Consulaires, autrement dit les registres dans lesquels se trouvent consignés les comptes-rendus des délibérations du conseil des habitants.

A la date du 22 novembre 1789, alors que Hyacinthe Marie REYNAUD est premier consul maire (nous avons déjà dit qu'il était orateur de la loge en 1787, orateur par interim et ancien vénérable), il est fait lecture de la proclamation du roi concernant la contribution patriotique; pour ce faire, il est ordonné de dresser la liste de toutes les personnes ayant leur principal domicile à Barjac.

"L'assemblée a unanimement délibéré et arrêté de nommer le responsable de cette entreprise: M. Joseph François de MERLE, baron de La Gorce, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Dauphin."

Dix personnes sont désignées *"à effet d'assister à la confection de la liste de tous les habitants ayant leur principal domicile en la ville de Barjac."* Ce sont:

Henri-Félix de la CROIX (cité dans le tableau de loge);
J.B. DESAIFRES, juge;
M. BOUSSEC père, bourgeois;
M. GUES père, notaire [il est fort possible qu'il s'agisse de l'avocat Jean Guez, né en 1721, trésorier de la loge];
Fr. MALOSSE, avocat;
J [?] REYNAUD [?] d'Alzas;
Jean-Louis MARTIN;
Fr. BLANCHER;
Joseph DARBOUX;
Jean PORTAL.

Il n'est pas sans intérêt de lire ce qui suit:

"Lesdits maire et consuls ont encore dit qu'après les maux que la disette des grains avait fait éprouver l'année dernière au peuple dans différents cantons, il serait difficile d'être sans alarme pour l'année que nous allons parcourir, que les récoltes de notre contrée –notamment de notre territoire– ayant été infiniment au-dessous de l'année dernière, ne pouvant offrir qu'une faible ressource et bien momentanée dans un pays où il n'y avait ni commerce ni industrie, enfin aucune espèce de moyen pour suppléer à l'ingratitude d'un sol que le cultivayeur travaille cependant avec soin, qu'en conséquence il était de la prudence et de la sagesse de faire le plus tôt possible un approvisionnement que tous les habitants reconnaissent d'une nécessité absolue et de se pourvoir incessamment par-devant Mgr l'Intendant pour le supplier d'autoriser la présente délibération et de permettre l'emprunt nécessaire à cet objet que pour n'être pas dans le cas de forcer un si grand nombre d'habitants…" Ils avaient demandé une aide à M. le prieur de ladite ville, lequel avait répondu qu'il se félicitait de trouver une occasion de pouvoir donner une preuve de son dévouement envers les habitants.

Signent ce texte GUEZ et BERTRAND (tous deux déjà cités). Deux jours plus tôt –le jeudi 20 novembre– le registre note: *"J.B. Bertrand, ex consul"*; il s'agit donc bien de Jean-Baptiste, membre de la loge.

Joseph-François de Merle de la Gorce

Au début de la délibération du 22 novembre 1789, il est fait mention de Joseph-François de MERLE de la Gorce. Il est maître dans la loge de Barjac en 1787. Nous apprenons qu'il était ancien capitaine au Régiment Dauphin. J'ai voulu connaître ses états de service et me suis rendu aux Archives des Armées [Service Historique de l'Armée de Terre - Fort de Vincennes].

J'ai fini par trouver "La GORSE Joseph François Guy de MERLE, né le 22/09/1728", date qui ne correspond pas à celle du tableau de loge (20/01/1730 à Barjac), mais les registres B.M.S. ne confirment pas cette date.

Il est dit qu'il est:
- volontaire le 12/05/1740;
- lieutenant en second le 16/10/1743;
- lieutenant le 20/05/1745;
- capitaine le 15/09/1747;
- en second à la réforme [?], remplacé à une compagnie le 20/05/1758;
- retiré le…1774
[année de retraite sans doute, peut-être le 03/03/1774].

Nous avons même les observations le concernant de 1763 à 1773:

1763 - excellent officier;
1764 - propre à tout;
1765 - idem, de très grande distinction;
1766 - excellent, propre à être un bon major;
1767 à 1770 - idem;
1772 - très bon, propre à la lieutenance colonelle;
1773 - a bien servi, demande sa retraite [donc à 46 ans !].
Chevalier de Saint-Louis en 1763.

Denis-Auguste Grimoard de Beauvoir, comte du Roure

Dans le *Nobiliaire Universel de France* (de St-Allais), la famille de Grimoard de Beauvoir du Roure est l'une des plus anciennes du Périgord. Un Guillaume Grimoard fut même pape sous le nom d'Urbain V.

Une branche de Grimoard, originaire du Viennois, est établie dans le Gévaudan et le Vivarais où elle possède le nom, les armes et les terres du Roure depuis le XIIe siècle.

Un Guy de Beauvoir (3e du nom) chevalier, seigneur du Roure, résidant à Banne, testa en 1449.

Denis-Auguste était l'arrière petit-fils de (Louis) Pierre Scipion, lequel avait 22 ans en 1670, et le petit-fils de Louis-Scipion, comte du Roure, capitaine des chevaux-légers, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-St-Esprit, tué à la bataille de Fleurus en 1690.

Louis Claude Scipion, père de Denis-Auguste, né cette même année 1690, était lieutenant général des armées et province du Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-St-Esprit. Il mourut en 1751. Les archives de Pont-St-Esprit font état d'une lettre de Louis XV désirant donner au comte du Roure *"l'un de nos lieutenants généraux en nos armées et sous-lieutenant en la 1ère Compagnie des mousquetaires de notre garde des marques de sa satisfaction particulière que nous avons de ses services, nous avons agréé la démission qu'il a faite en nos mains de la charge et gouvernement de la ville et citadelle de Pont-St-Esprit et capitaine du pont de la ville dont nous l'avons pourvu par nos lettres et provisions du 23 avril de l'année dernière* [1751 ?] *et nous avons résolu de conférer en ladite Cie au Sr marquis du Roure son fils, l'un des mousquetaires de notre garde, dans l'espérance que nous avons qu'à l'exemple de son père et de ses autres ancêtres il se rendra digne de cette grâce par ses services… faisons, constituons, ordonnons et establissons gouverneur de la ville et citadelle de Pont-St-Esprit et capitaine du pont de la ville; donnons et octroyons pour l'avoir, tenir et exercer… pendant le temps de trois années."*

[Donné à Versailles, le 28 juin 1752]

On ajoute que le 17 août 1752 le Sr marquis du Roure a prêté entre les mains de Mgr de Machanle [?] chevalier garde des sceaux de France, le serment qu'il doit à sa Majesté à cause de la charge… dont il a été pourvu par ces présentes.

Entre 1752 – date de son élévation à cette charge – et 1767, le marquis du Roure avait fait, dans les grades les plus élevés, la guerre de 1756.

Le Régiment Dauphin (créé en 1617), dont il prend le commandement le 11 mai 1762, ira en Allemagne comme réserve. On y avait incorporé en février le Régiment de Guyenne. Ce Régiment Dauphin est affecté à Metz en décembre 1763, où il reste jusqu'en 1766. Il fut distribué l'année suivante entre les villes de Montpellier, Nîmes et Avignon. Le régiment est réuni à Toulon en octobre 1768, puis passe en Corse en 1769, où il contribue à la pacification de l'île, avant de revenir à Toulon au mois d'août [Archives Vincennes Yb 303 et Yb 392].

Les registres des délibérations consulaires de Pont-St-Esprit font état de la réception de Mgr le marquis du Roure, gouverneur de la ville et citadelle, le 13 juin 1767, à 7 heures du soir. Il logera dans la maison de Mr de Lirac; les 3e et 4e consuls l'accompagneront en robe, suivis de deux valets de ville. La bourgeoisie est en armes; on lui donne des cocardes et de la poudre pour quatre décharges.

Une partie du cortège va au-delà du pont pour accueillir le gouverneur, l'autre fait la haie depuis la porte du Pont jusqu'à la maison de Mr de Lirac où il descend, puis se range en bataille devant la maison de ville et tire une décharge quand le gouverneur y pénètre. Il est reçu "au plafond de l'escalier" par le premier consul et autres personnes de distinction de la ville. Le marquis du Roure n'ayant pas voulu s'asseoir, tout le monde serait resté debout, après quoi Mgr le marquis du Roure ayant remis ses provisions de gouverneur de cette ville et citadelle a requis l'assemblée de les enregistrer. Le dimanche 5 juillet la municipalité offre des présents au gouverneur et à la marquise du Roure [cf *Les entrées à Pont-St-Esprit*, par G. Roussel, LCC n° 106, p. 16].

Nous avons trouvé au Fort de Vincennes son état de services, peu flatteur. Selon ce registre, il fut colonel du régiment d'infanterie de Saintonge le 20 février 1761, brigadier d'infanterie le 25 juillet suivant, chevalier de St-Louis en 1761.

En 1765, on lit l'observation marginale suivante: *"il n'y a pas lieu de croire que ce colonel soit jamais un officier de grande distinction"*. Un ligne supplémentaire nous apprend: *"passé au grade de Maréchal de camp le 3 janvier 1770"*.

Le 19/8/1766 il reçoit une gratification de 6000 £.

Ses titres sont souvent énumérés; habituellement, il est dit: comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, Banne, Florac et des Etats de la Province du Languedoc, menin de Mgr le Dauphin, père de Louis XVI. [Rappelons que ce terme de menin vient de l'espagnol *menino*, petit mignon, nom donné en Espagne à de jeunes nobles désignés pour être les compagnons des enfants de la famille royale. En France, ce nom fut employé pour la première fois quand on composa la maison du Dauphin, fils de Louis XIV. Celui-ci désigna les six gentilshommes plus particulièrement attachés à l'héritier présomptif de la couronne. On les appelait aussi "gentilshommes de la manche" parce que l'étiquette ne leur permettait de toucher le Dauphin qu'à la manche.]

A l'occasion d'une transaction relative à un échange de terres, le 24 octobre 1777, Denis-Auguste est aussi qualifié de seigneur de St-Brest [Brès], Courry, Bordézac, Grizac, Verfeuil, Bellegarde de Randon, Bessas, la Bastide de Virac et autres places…

La date de son décès est incertaine: 1810 ou 1814.

Denis-Auguste Grimoard, selon les tableaux de loge, était né à Paris en novembre 1735; membre fondateur puis Vénérable d'Honneur de la loge de Barjac (le V∴M∴ en chaire étant Hyacinthe Marie Reynaud), il avait appartenu à la loge S-Jean d'Ecosse du Contrat Social à Paris, dont le temple se trouvait dans une galerie de l'ancien hôtel de Bullion, rue de Coq-Héron (avec la Société Olympique, loge où il y avait une forte proportion d'officiers de haut rang, pépinière de maçons américanophiles, tel le marquis de Chabanne-La Palisse). Cette loge de St-Jean d'Ecosse du Contrat Social, malgré l'origine de nombre de ses adhérents, n'avait pas le titre de loge militaire. Ceux qui s'intéressent aux loges militaires doivent lire la thèse de Jean-Luc Quoy-Bodin: *"L'armée et la Franc-Maçon-*

nerie au déclin de la Monarchie, sous la Révolution et l'Empire", Sorbonne 1980. Selon cet auteur, 11% d'officiers maçons se trouvaient dans les cadres de l'armée à la fin de l'Ancien Régime, avec un maximum de 55% dans le régiment de Penthièvre.

A noter que plus d'un régiment sur trois possédait sa loge à la veille de la Révolution. Nous comprenons mieux alors l'usage du "tapis de loge"[1] puisque ces régiments étaient appelés à se déplacer.

Cette loge du Contrat Social –comme d'autres sans doute– fit chanter un Te Deum en l'église des Petits Pères, le 10 décembre 1783, pour rendre grâce au Maître de l'Univers… de soustraire les colonies d'Amérique du Nord à la domination de la Grande-Bretagne.

En étudiant le tableau de 1778 des FF∴ qui composaient la R∴L∴ de St-Jean à l'orient d'Annonay, dont le titre distinctif était "La Vraie Vertu", on est frappé par la présence dans les colonnes de Pierre Fromageot (voir ci-dessous) et aussi d'un de Beauvoir, seigneur de St-Prix. Ce dernier n'était peut-être qu'un lointain parent de Denis-Auguste, de même que Jacques de Beauvoir du Roure.

L'abbé Pierre Fromageot

Autre personnage intéressant que cet abbé Pierre Fromageot !

Né à Beaune en Côte d'Or en 1738, il se fit tonsurer dans le diocèse d'Autun et devint précepteur d'une fille naturelle du comte de la Marche; il rédigea pour elle un *Cours d'Etudes pour jeunes demoiselles* qui devait comporter 16 volumes, dont huit seulement parurent de 1772 à 1775. Il fut pourvu par le roi, le 25 août 1772, du prieuré de Goudargues. Il publia en 1775 les *Annales du règne de* [l'impératrice] *Marie-Thérèse*, plusieurs fois rééditées jusqu'en 1786.

Fromageot refusa de prêter serment à la Constitution et fut accusé de favoriser le fédéralisme. Arrêté le 25 avril 1794, incarcéré à la citadelle de Nîmes, il fut condamné à mort le 11 juillet et exécuté le même jour. Il avait alors 57 ans.

Les Archives du Gard [dossier 575 des Archives Communales d'Uzès] possèdent une lettre manuscrite de l'abbé: *"Déclaration que je fais et remets devant MM les officiers municipaux du terroir et taillable de Goudargues, au diocèse d'Uzès, en exécution de la proclamation du roi, sur l'imposition des biens privilégiés en Languedoc du 7 décembre 1789. Je soussigné Pierre Fromageot… déclare que je possède…* [suivent 22 articles], *à Goudargues, le 30 mars 1790."*

Le prieur défend ses droits et privilèges malgré la Révolution. Cependant, on dit qu'il *"aime mieux consacrer tous ses soins au bien spirituel des âmes confiées à sa sollicitude."*

Il doit se cacher pendant deux ans.

Il avait placé une grille de fer à la tête du canal du moulin pour gêner l'adjudication des moulins de Goudargues faite au Sr Lajard. Le 18 février 1792, on lui donne trois jours pour enlever la grille…

Une affiche destinée à être placardée tend à expliquer pourquoi Fromageot et trois de ses amis impliqués dans la même affaire ont été condamnés:

"Jugement rendu par le tribunal révolutionnaire établi à Nîmes qui condamne:

- Pierre Fromageot, ex-prêtre, ci-devant prieur et seigneur de Goudargues…;

- Jean Fontanier, notaire, natif d'Orange, de la commune de Roquemaure, 61 ans;

- Pierre Gelly, commis fabricant, 24 ans, envoyé à Beaucaire par Fromageot…;

- Jean André, négociant, 60 ans, associé aux contre-révolutionnaires;…"

Convaincus d'avoir tenté de rompre l'unité et l'indivisibilité de la République, ils sont condamnés tous les quatre à la peine de mort, conformément à l'article II du titre I, section II du Code Pénal et des lois du 26 décembre 1792 et 23 ventose dernier. Leurs biens seront confisqués au profit de la République. Ils seront livrés dans les 24 heures à l'exécuteur des jugements criminels pour être mis à mort.

Nous avons eu sous les yeux la liste, tirée en 35 exemplaires, des condamnés à mort de 1791 à 1884. En tête figure un dénommé Vigier, assassin. Puis vient Pierre Dumas, maître à danser de 45 ans, exécuté le 22/12/1793 par le Génois Vachale, sur l'Esplanade; motif: *"agent du pouvoir exécutif"*[?].

Parmi les suivants, nous remarquons:

- Antoine Boisson, juge de paix à Molière, pour Fédéralisme (4/4/1794);

- Jean Froment, ex-chartreux, pour refus de serment (21/4/1794);

- Pierre Soulier, ministre protestant de Sauve, membre du Comité de Salut Public à l'époque du Fédéralisme, administrateur du Département (3/5/1794);

- Pierre Fromageot, de Goudargues, orateur de la loge de Barjac;

- Alexis Gaspard Chapus, prêtre de Sauve puis St-Ambroix, qui a fait couler plus d'encre que de sang et vit sa tête rouler le même jour que le Vénérable de la loge d'Alès (27/7/1794).

Chapus, nommé prêtre à St-Ambroix en mars 1792, avait écrit:

"Imbéciles municipaux
Vous êtes la source des maux;
Votre puissance finira !
Allelouia !"

La machine de Guillotin (orateur de la Loge de la Concorde à l'Orient de Paris) était placée sur l'échafaud dressé à l'Esplanade de Nîmes, à quelques pas de l'arbre de la Liberté. Les exécutés étaient transportés au cimetière du Jeu de Mail, où fut créé le marché aux bestiaux, auquel a succédé le Centre Pablo Neruda.

[1] - ou "tableau" représentant les principaux symboles qui se trouvent dans un temple maçonnique: deux colonnes, une porte, un pavé noir et blanc, le soleil et la lune, des outils, etc.

Fromageot, dont le mandat d'arrêt est du 6 Floréal An II, est condamné "pour s'être toujours montré l'ennemi de la liberté et le partisan de la tyrannie, par ses propos et ses relations inciviques, pour avoir donné [au moment de la Bagarre de Nîmes, en juin 1790] l'asile à l'infâme Descombiès, un des chefs de la résistance catholique, qui fut arrêté dans la maison dudit Fromageot; pour avoir détourné les citoyens de recevoir et fréquenter le curé constitutionnel; pour avoir refusé d'abdiquer le charlatanisme par lui professé jusqu'à ce jour…"

Le 12 Prairial suivant, on trouve chez lui dans une armoire 37 brochures "respirant le fanatisme le plus outré"[2]; chez Fontanier, des écrits de la Société des Républicains Français de Nîmes; chez Jean André enfin, accusé de s'associer aux contre-révolutionnaires, on trouve le manuscrit d'un tragédie intitulée "La mort de Louis XVI".

Le temps passera et, le 5 septembre 1795, ses frère et sœur présentent une requête en réhabilitation:

"Les citoyens Philippe Fromageot, né le 1/12/1731, marchand de vin à Beaune, et Catherine Fromageot sa sœur, femme de Jean-Baptiste Bornier potier d'étain, née le 1/12/1745, ont l'honneur de vous exposer qu'ils avaient un frère ci-devant prieur et abbé commanditaire qui, depuis la Révolution, vivait paisiblement dans une maison de campagne à Goudargues, s'y livrant à l'étude des sciences.

A l'époque de la formation du Tribunal de Sang *de Nîmes, quelque ennemi secret et jaloux de sa tranquillité l'ayant dénoncé parvint à faire délivrer un mandat contre lui… Leur frère fut condamné d'après les conclusions du féroce Bertrand, accusateur public…*

Mais la loi juste et bienfaisante du 21 Prairial, qui ordonne la restitution des biens des condamnés victimes de la tyrannie, ayant été connue des exposants…", ils demandent la mainlevée du séquestre mis sur les biens du défunt frère.

Fromageot fut réhabilité "considérant qu'il a péri victime de la tyrannie et que la Patrie a regretté sa perte, à cause de ses talents reconnus pour les ouvrages qu'il avait mis au jour"

Ne pourrions-nous conclure par ces quatre vers :

Tout déluge a pour fin le vol d'une colombe…
Oh ! ne vous lassez point, penseurs : versez la paix…
Ô peuples ! L'avenir est déjà parmi nous…
Une étape après l'autre. Après un pas, un pas…

Victor-Hugo *(Les quatre vents de l'Esprit)*

[2] AD30 - L3039, f° 393

Trafic d'armes entre Béarn et Cévennes en 1703 ?

par Jacques Staes
Directeur des A.D. des Pyrénées-Atlantiques

Le document çi-dessous, récemment acquis par les A.D. des Pyrénées-Atlantiques [1], malgré sa brièveté, est d'un grand intérêt. Il s'agit d'une lettre adressée par l'Intendant de la Généralité de Montauban, Legendre[2], à l'Intendant de Béarn et Navarre, Lebret[3].
La transcription respecte l'orthographe de l'original, à l'exception de l'accentuation et des majuscules initiales.

A Montauban, le 22 avril 1703

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire le 13e de ce mois avec celle du Sr Darnieux Loste de Nay au sujet de quelques platines de fusil qu'on dit qui ont esté achetées par quelques officiers de Montauban. Il y a plus de quinze jours que l'on m'avait donné cet avis qui est sans aucun fondement, mais il ne faut en estre surpris car les gascons sont sujets à grossir les objets surtout dans un temps où ils ont pur de leurs ombres.[4]

Je ne sçais comment vous estes chès vous, mais je vous asseure que je ne manque pas d'affaires icy car les fanatiques me mettent dans un terrible mouvement. Il passe souvent de vos Béarnais dans ce pays icy que l'on soubçonne d'aller en Sévennes.

Je vous remercie de tout mon cœur de l'avis que vous m'avès donné et suis avec un respect infiny, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signé:] Legendre.

[La lettre porte l'adresse suivante:] M. Le Bret, intendant à Pau.

Notes

[1] AD64 - 1 J 2364.

[2] Gaspard-François Legendre, baron (ou vicomte) de Monclar, fut intendant de la Généralité de Montauban de 1699 à 1713. Disgrâcié à cette époque, il revint aux affaires en 1716 et fut le premier intendant d'Auch et Pau de 1716 à 1718.

[3] Cardin Lebret, comte de Selles, seigneur de Flacourt et Pantin, fut intendant de Béarn et Navarre de 1701 à 1704.

[4] Il est malheureusement difficile de déterminer avec certitude à quoi fait allusion l'intendant Legendre. Veut-il dire que les "Gascons" redoutent que la révolte des Camisards ne fasse "tache d'huile" dans la région ? Fait-il allusion à la crainte qu'auraient ces mêmes "Gascons" de voir se propager dans leur région la "Grande Peur" qui –depuis 1702– régnait dans le Castrais, l'Albigeois et la plaine toulousaine avant de se généraliser au Languedoc ? Fait-il allusion à une autre "crainte" qui nous échappe ? Il nous est impossible de nous prononcer avec certitude sur ce point. En tout état de cause, il semble que les soupçons d'un "trafic" de platines de fusil qui aurait son origine à Montauban soit lié à cette "peur".

15. Communauté de Fraissinet-de-Lozère

Affaires Étrangères
Mémoires et documents
vol. 1640, État général

15 Fraissinet De Lozere Cette parroisse est composée de huit villages, ou hameaux, Denviron cent familles outre la portion de pont demontvert, et 400 communiants.
Il y a quelques familles danciens convertis et catholiques qui font bien Ceux qui se distinguent le plus en mal, Jaques Quet, Jaques gout, Jaques gout, Jeanne gout, et marie mazouyer de racoules. et lentier village de la Brousse de 26 maisons, finialettes de 17. racoules de 12. Le viala de onze Rune de 13 on na pas le nom des coureurs ny de tous les malintentionnés de cette paroisse qui sont en assez grot nombre. Tout ce quartier de Lozere est fort favorable aux attrouppés pour toute sorte de chozes.

15 Fraissinet de Lozere. Cette paroisse est composée de huit villages ou hameaux, d'environ cent familles outre la portion de Pont de Montvert et 400 communiants.
Il y a quelques familles d'anciens convertis et catholiques qui font bien, Ceux qui se distinguent le plus en mal, Jaques Quet, jaques Gout, Jeanne Gout, et Marie Mazouyer de Racoules, et l'entier village de la Brousse de 26 maisons, Finialettes de 17, Racoules de 12. Le Viala de onze, Rune de 13 on n'a pas le nom des coureurs ny de tous les malintentionnés de cette paroisse qui sont en assez gros nombre. Tout ce quartier de Lozere est fort favorable aux attrouppés pour toute sorte de chozes.

Transcription de la liste détaillée des Affaires Étrangères (folio 178) reproduite page suivante

1703

Etat de ceux qui ont le plus
mal fait leur devoir dans la
parroisse de Fraissinet de Lozere

Fraissinet

ph. Jean Pierre Rouviere fils a feu Sr Pierre qu'on dit revenu de pays étranger. Jean et Pierre ses freres sont sortis on n'est pas bien asseuré qu'ils soient revenus
ph. Pierre Quet, Susanne Romejon sa fem. Antoine, Pierre, Jaques, David, Jean-Pierre et Jean fugitif qu'on dit etre revenu.
ph. Antoine Durand, Marie Pelatan sa fem. Catherine leur fille, Marie Pelecuer sa mere Anne, Isabeau Durand. Jean sorti du Royaume qu'on dit etre avec les attroupés
D. Moise Grandon, Marie Pons sa femme, Jean son fils. Jeanne Couret sa belle-mère et Pierre Pons son fils.
D. Catherine Mazauric, Jean, Isaac, Antoine, Marie et Isabeau, Led. Jean Marié a Jeanne Mazoyer, Jeanne leur fille

Rune

ph. Jeanne Chapelle, fille a Pierre
ph. Jean, Antoine et Pierre Pin freres
D. Jaques Gout, Margueritte Dumas sa femme Jean, Jaques, Pierre, Marie, Suzanne et Anne ses enfans.
D. André Velaic, Antoinete Couret sa fem. Jean, Pierre, Catherine et Margueritte

Le Mas des Clausses

D. Jeanne Combes, Jean, Antoine, Suzanne et Catherine Bonal ses enfans

La Brousse

D. Sr Jaques Gervais, Jean son fils, Claudine Puecheral sa femme, Jaques, Jaquette, Margueritte et Louise ses enfans. Jaquette Martin sa belle-mere, Jaques, Pierre et Margueritte Puecheral ses enfans
D. Françoise Martin, Antoine, Marie, et Jeanne Folcher ses enfants
D. Jean Martin, Jean, Antoine, Jean Antoine, David, Jaques, Claudine, et Sperance ses enfans
D. Jean Bonet, Catherine Gauch sa femme Jean, François, Olivier, et Louise ses enfans

178

Finialettes

ph. Marie Mazoyer veuve, Jean, Antoine, Louis, Etienette, Catherine et Marie ses enfans
ph. Jaques Mazoyer dit D'armon, Jaques, Elie, Antoine, Paul, Louis, Jeanne, Suzanne et Marie ses enfans
ph. Jean Mazoyer, Suzanne Felgerolles sa femme Jean, Jean Antoine, Suzanne veuve, Marie sa fille, Antoine Mazoyer fils dud. fugitif on le croit avec les attroupés.
D. Antoine Beis, Jean son fils, Jeanne Gauch sa belesoeur, André Beis fils dud. fugitif
D. André Gauch Jeanne Airal sa femme Antoine, Jean, Olivier, Jeanne et Maguerite, Antoine Baret gendre, Anne sa fille
D. Jean Jaques, et Jean Vareilles fils a Jaques Sr de la Roche fugitif
ph. Sr Jean Rouvière, Marguerite Mazoyer sa fem. Pierre, Antoine, Margueritte ses enfans Jean Peyronenche, Silvie, Suzanne et Anne ses filles

Racoules

D. La famille de Sr de Merveillac retraite Jaques Gauch et Catherine Vidal sa femme
ph. Pierre, Catherine, Anne ses enfans Jean Chapta Jeune, Gabrielle Huguet sa femme, David et Pierre ses enfans
ph. Pierre Quet veuf. Jean et Suzanne ses enfans Jaques son fils marié a Louise Gervais
ph. Pierre et Suzanne leurs enfans

Le Viala du pont

D. Jaques et Jean Gauch freres dangereux Anne Bourassol, Pierre, et André
D. Peyronenche ses enfans Jean Canonge, Marie André sa femme
ph. Anne et Suzanne leurs filles

Le Pont de Montvert

Pierre Mazoyer et Louise Durand sa femme, Marie et Jeanne leurs filles fugitives
D. Antoine Jalabert, André et Jean ses fils
D. Jean Baptiste, Paul, Antoinette. et Jeanne Pons, lad. Jeanne fugitive
ph. Magdelene Catherine, Simone Souliers, Jean et Anne sont fugitif

1703

Etat de ceux qui ont le plus mal fait leur devoir dans la parroisse de Graillinet de Lozere

Graillinet

ph. Jean pierre roumiere fils a feu s.r pierre qui on di revenu du pays Etranger. Jean, et pierre Seffrey lont bitis on n'est pas bien asseuré quils soint revenus.

ph. pierre quet, Susanne Romejon, sa fee antoine, pierre, Jaques, David, Jean pierre. et Jean fugitif qui on di etre revenu.

ph. antoine durand, marie pelatan sa fee, Catherine et fille. marie pelecuer sa mere anne, Tabeau durand. Jean Sorti du Royaume qui on di etre avec les attroupés

D. moise grandon, marie pons, sa femme Jean son fils. Jeanne Bouret sa Bellemere et pierre pons son fils.

D. Catherine mazauric, Jean, Isaac, antoine, marie et Tabeau, les Jean marie a Jeanne mazoyer. Jeanne fille.

Rune

N. Jeanne Chapelle, fille a pierre.

ph. Jean, antoine et pierre pinet freres.

D. Jaques gonet, marguerite dumas sa femme Jean, Jaques, pierre, marie, Suzanne et anne. ses Enfans.

D. andré velaic, antoinete courot sa fee Jean, pierre, Catherine, et marguerite.

Le mas des Claus.es

D. Jeanne Combes, Jean, antoine, Suzanne et Catherine bonal ses Enfans.

La Brousse

D. s.r Jaques geraiz, Jean son fils, Claudine puecheral sa femme, Jaques, Jaquette, et marguerite, et Louise ses Enfans. Jaquette martin sa Bellemere, Jaques, pierre, et marguerite puecheral ses Enfans.

D. Francoise martin, antoine, marie, et Jeanne folcher ses Enfans.

D. Jean martin, Jean, antoine, Jeanantoine, David, Jaques, Claudine, et Sperance ses enfans

D. Jean bonet, Catherine gauch sa femme Jean, francois, olivier, et Louise ses Enfans.

Giniaclettes.

ph. marie mazoyer veuve, Jean, antoine, Louis, etienette, Catherine et marie ses Enfans.

ph. Jaques mazoyer dit Darmon, Jaques, Elie, antoine, paul, Louis, Jeanne, Suzanne et marie ses Enfans.

ph. Jean mazoyer. Suzanne felgerolles sa fee Jean, Jeanantoine Suzanne veuve, marie sa fille. antoine mazoyer fils du d. fugitif on le croit avec les attroupés.

D. antoine beis, Jean son fils, Jeanne gauch sa Belleseur. andré beis fils du d. fugitif.

D. andré gauch. Jeanne airal sa femme antoine, Jean, olivier, Jeanne, et marguerite, antoine barret gendre, anne sa fille

Jean Jaques, et Jean vareilles fils a Jaques s.t de La Roche fugitif.

D. s.r Jean Roumiere, marg.te mazoyer sa fee pierre, antoine, marguerite ses Enfans

ph. Jean peyronenche, Silvie, Suzanne, et anne ses filles

Raccules.

D. sa famille du s.r de merveillac retraite:

ph. Jaques gauch, et catherine vidal sa femme pierre, catherine, anne ses Enfans.

ph. Jean Chapital Jeune, gabrielle Ruguet sa femme, David, et pierre ses Enfans.

ph. pierre quet vef. Jean et Suzanne ses Enfans Jaques son fils marie a Louise geraiz, pierre, et Suzanne leurs Enfans.

Le vialla du pont.

D. Jaques, et Jean gauch. freres du gneu

D. anne bourassol, pierre, et andre peyronenche ses Enfans.

ph. Jean Canonge, marie andré sa femme anne et Suzanne ses filles

Le pont de montuert.

D. pierre mazoyer, et Louise durand sa femme, marie et Jeanne leurs filles fugitives.

D. antoine Talabert, andré, et Jean ses fils

D. Jean baptiste, paul, antoinette. et Jeanne pons, lad Jeanne fugitive.

ph. maydelene Catherine, simone [redacted] Souliers, Jean, et anne sont fugitif

Etat de Graillinet de Lozere
1703

+
Soldat Fuferey

ARCHIVES DEPARTEMENTALES R.F. ARCHIVES

Etat détaillé des absents ou fanatiques ... AD34 C185

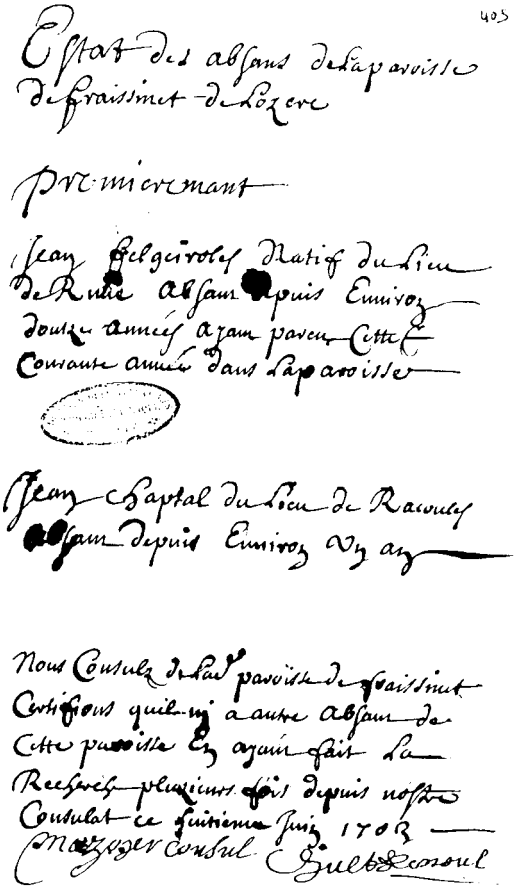

Estat des absans de la paroisse
de fraissinet de Lozere

Premierement
Jean Felgeiroles natif du lieu
de Rune absant depuis environ
douze années ayant pareu cette
courante année dans la paroisse
Jean Chaptal du lieu de Racoules
absant depuis environ un an

Nous consuls de lad paroisse de Fraissinet
certifions qu'il n'y a autre absant de
cette paroisse en ayant fait la
recherche plusieurs fois depuis nostre
consulat ce huitième juin 1703
Mazoyer consul Quet (?) consul

Etat général des absents ou fanatiques ... AD34 C185

fraissinet de lozere
Jean felgeirolles, Jean chaptal

Prochain article : Frutgères

HISTOIRE D'AUJAC ET DE SA RÉGION

Vicomte d'Hérail de Brisis

MÉMOIRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA PAROISSE D'AUJAC, AU DIOCÈSE D'UZÈS,

dressé en conséquence de la lettre écrite par Mr Trincquelage, syndic dudit diocèse,
aux consuls de ladite paroisse en date du 20 avril 1736 [1],
pour servir à faire :

LA CARTE ET L'HISTOIRE GÉNÉRALE DU LANGUEDOC.

AD 30, G 116 (?) selon la publication par E. Bondurand en 1882 dans la revue de la «Société scientifique et historique d'Alès», pp. 252-255. Texte très partiel, heureusement complété par :

AD 30, 1 F 25. Copie exhaustive, semble-t-il, et abondamment annotée en 1870 par l'Abbé Nicolas, curé de Génolhac; offerte aux archives du Gard, fin 19°. Plus deux petits mémoires au même dossier.

Nous donnons ci-dessous la transcription intégrale de 1F 25. Les annotations de 1870 sont signalées par la parenthèse (Nicolas)

LA PAROISSE D'AUJAC *est située dans les montagnes des Cévennes. Elle comprend les taillables ou communautés d'Aujaguet et d'Hyverne, et encore partie de celles de Séneschas et de Bonnevaux.*

Aujac, où est l'église paroissiale, est le chef-lieu de la paroisse; les autres lieux et hameaux ou masages qui en dépendent sont : Bédousses - Aujaguet - le Fau - les Tunes - les Fournels - la Nojarède - Lariget - le Chaylat [sic] *- le Brouzet - les Pauzes - le Tour - le Bouschet - Salveplane - la Bartre - Chassac - Hyverne - Plaveysset et Charnavas.*

Tous ces lieux, hameaux ou masages, excepté celui de Charnavas, sont situés sur un coteau du coté du couchant de la montagne, qui tient depuis Malbos jusqu'à Malons, (appelé la Champ-de-Bonnevaux, la Champ-de-Malons, le Serre du Chayla, selon qu'elle approche desdits lieux), sur la longueur de deux lieues communes [2], *à commencer au lieu du Collet de Bédousses, en montant jusqu'auprès du château de Brisis.*

Ladite paroisse ayant du coté du levant celle de Malbos, au diocèse de Viviers, du couchant les paroisses de Ponteils et de Concoules, du septentrion la paroisse de Bonnevaux, et du midi celle de Séneschas.

Le susdit coteau est extrêmement en pente et rude; le rocher y paraît partout, et le peu de terre qu'il y a est contenu par des murailles, d'espace en espace, en forme d'amphithéâtre, ce qui fait que le terrain est fort mauvais, ingrat, sujet aux sécheresses, aux pluies et orages qui les ruinent peu à peu; aussi il ne produit que quelques châtaignes, et quelque peu de vin, vert et petit, tout quoi est même fort casuel, et demande un grand travail pour l'entretien de ses murailles.

Le même coteau fait face à la montagne de Lozère, qui est un des plus hauts sommets des Cévennes et du Gévaudan, séparant ces deux païs, étant couverte de neige pendant 8 ou 9 mois de l'année [3]*; ce qui rend l'air dans ce quartier très rude. Ladite montagne n'étant éloignée d'Aujac que d'environ une lieue et demie.*

Au pied dudit coteau passe la rivière de Cèze, qui sépare le lieu de Charnavas du reste de la paroisse d'Aujac, et un peu au dessous elle sépare partie de ladite paroisse d'avec celle de Séneschas.

Ladite rivière, qui prend sa source au lieu de Saint-André-de-Capcèze, auquel elle donne ce nom, à environ trois lieues d'Aujac, et qui roule vers le levant, inclinant au midi, reçoit du coté droit plusieurs petites rivières et ruisseaux qui descendent de la montagne du Lozère, et du coté gauche elle reçoit à Hyverne, dans ladite paroisse, une petite rivière appelée Hyvernette, qui descend de la montagne de la Champ de Bonnevaux, et qui tire son nom du lieu où elle se joint dans la Cèze, qui est au château appelé Hyverne, dont il sera parlé.

ORPAILLAGE. *A la dite rivière de Cèze, on foullait au 15ème siècle d'or de paillot* [4], *ce qui causa des contestations entre le seigneur et ceux qui y travaillaient; mais depuis ce temps là on n'a pas entrepris de le faire, soit à cause des contestations, ou sans doute plutôt parce que ces paillotes étaient peu considérables; ce qui prouve pourtant que dans ces montagnes il peut y avoir des mines.*

MOULINS. *Sur ladite rivière de Cèze, durant la longueur de la paroisse d'Aujac, et du coté du levant de ladite rivière, il y a quatre moulins à blé, savoir un au dessous du lieu de Salveplane, appelé moulin de Pistou, un autre au dessous du lieu d'Aujac, appelé les Fournels, un autre au lieu du Fau* [5], *et un autre au dessous du lieu d'Aujaguet, appelé du Rouve; il en existe un autre à la rive opposée de ladite rivière, au dessous du lieu de Charnavas, appelé le Martinet de Lelze* [6].

---

[1] - et non 1756, comme imprimé dans la revue d'Alès.

[2] - Une Lieue = environ 5,85 km

[3] - Le début du 18ème siècle est une période froide.

[4] - Faut-il lire : on fouillait l'or de paillot ?

[5] - (Nicolas) Celui-ci n'existe aujourd'hui (1870) qu'en ruine.

[6] - (Nicolas) Il n'en reste aujourd'hui (1870) que le tracé du béal.

Il y avait anciennement, au Martinet de Lelze, à Hyverne et au Martinet de Molhes, dans Ponteils, des moulins à battre le fer [7]*, qui cessèrent de battre au commencement du 16ème siècle, sans doute par le défaut de minerai qu'on tirait de Portes* [8].

PONTS, CHEMINS. *Il n'y a aucun pont sur ladite rivière de Cèze, quoiqu'il y ait deux passages ou gués très pratiqués, l'un sur le chemin d'Aujac à Charnavas, à l'endroit appelé le Soulhas , et l'autre sur le chemin de Saint-Ambroix à Villefort, au dessus d'Hyverne. On entreprit en 1690 d'en faire un au premier, et en 1720 on en entreprit un autre au second; mais on s'est contenté de les commencer, et d'emporter le prix du bail; ce qui coupe le commerce et cause un grand préjudice aux habitants des environs, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour parvenir à les faire construire, et ont payé déjà trois fois pour cela, s'étant épuisés par cette dépense, y ayant ( ) observer que les habitants du lieu de Charnavas sont très souvent privés du secours des sacrements à cause de la dite rivière.*

Il passe un grand chemin dans ladite paroisse par lequel on va des Vans au collet de Dèze. Il fut fait en 1690 aux dépens du diocèse d'Uzès, pour communiquer du Vivarais dans les Cévennes. Ledit chemin passe dans le lieu de Bedousses, laisse du coté du midi Aujaguet, le Fau, Aujac, le mas des Tunes, et le mas des Fournels, et du coté du septentrion, le mas de la Noujarède, le Parouzet [9]*, les Pauzes, le Bouschet, le Chayla, Salveplane, Plaveysset, et Hyverne, passe la rivière de Cèze au mas du Soulhas, où l'on avait entrepris de faire le susdit pont, laissant ledit mas du coté du levant, et Charnavas au dessus du coté du couchant, inclinant au septentrion, lequel est situé sur un coteau de montagne, faisant face vers le levant* [10].

En l'année 1720, l'on entreprit de faire un autre grand chemin, sur la route de Saint-Ambroix à Villefort, aux dépens des communes voisines, qui se joint au susdit contre le lieu d'Aujac, passe par les Pauzes et à Hyverne, laisse au bord, du coté du septentrion, la Bartre, et plus haut, sur le coteau, du même coté le Bouchet, Salveplane, Chassac et Plaveysset. Cette route serait la plus considérable pour communiquer du Bas-Languedoc et Provence dans le Gévaudan, Auvergne, et autres provinces, si l'on faisait le susdit chemin qui est resté imparfait, s'il y avait un pont au dessus d'Hyverne, comme l'on avait projeté; mais le défaut de ce pont coupe entièrement le commerce[11].

Il y a apparence qu'anciennement il y avait un pont audit Hyverne, ce qui s'induit, 1°) de ce qu'il y a un quartier du coté de Charnavas qui aboutit à ladite rivière, appelé «le Pont Perdu», 2°) de ce qu'il y avait un grand chemin qui passait au dessous du lieu de Bedousses, dans les lieux d'Aujaguet, d'Aujac, et des Pauzes, et allait aboutir à Hiverne [12]. *L'on est surpris de voir que les charrettes y avaient passé, ce qui paraît par les ornières que l'on voit en divers endroits sur les rochers, qui par leur enfoncement font connaître que ce chemin avait subsisté un long temps; et par les difficultés qu'il y avait de faire rouler ces charrettes, l'on peut juger que c'était un travail des Romains* [13]*, après qu'ils eurent conquis le Languedoc, et qu'ils voulurent porter leurs conquêtes dans les autres parties de la Gaule; lesquels avaient bien observé que dans les gorges des montagnes des Cévennes, il n'y avait pas un endroit plus propice que là pour faire une route de communication du Languedoc et Provence en Gévaudan, Auvergne et autres provinces.*

ÉGLISE. *Le lieu d'Aujac est situé au milieu de la paroisse. Son église est très ancienne, bien bâtie; les murs ont environ cinq pieds* [14] *d'épaisseur. Il y avait anciennement, au dessus de la voûte, ainsi qu'il apparaît par quelques vestiges, une forteresse qui a garanti plusieurs fois l'église des incendies des Réligionnaires.*

---

[7] - (Nicolas Qu'on appelait Martinet, nom qui est resté au lieu où ils étaient.

[8] - (Nicolas)Le chemin charretable dont il est parlé plus loin dans ce mémoire, et dont le tracé se remarque à travers les territoires de Mourèdes et de Bordezac, les anciennes exploitations de minerai de fer, qui se découvrent dans cette dernière commune, les scories de la fusion de ces minerais sur place, qui sont répandues à la surface, sur bien des endroits, indiquent au contraire que les usines à battre le fer établies sur la rivière de Cèze étaient alimentées par les minerais de Bordezac, qui concourent encore aujourd'hui (1870) à l'alimentation des forges de Bessèges. Les minerais de Portes devaient alimenter les martinets à battre le fer qui existaient à la même époque à Peyremale (alors commune de Portes), au martinet neuf (commune aujourd'hui du Chambon), au martinet du Pont du Rastel (commune de Génolhac) sur la rivière du Luech.

Il est à présumer que l'industrie de la coutellerie de la commune de Génolhac, qui, il y a à peine soixante ans, était très importante, et celle de la fabrication des lampes à queue, de forme romaine, qui existe à peine encore aujourd'hui dans la commune de Ponteils, (et la seule peut-être qui ait existé dans le département du Gard), datent de l'époque du fonctionnement de ces diverses usines.

[9] - le Brouzet, sans doute.

[10] - (Nicolas) Une chronique orale ancienne classe au contraire cette route de Privas à Saint-Germain de Calberte, et en fait remonter la construction au règne de Louis XIII à l'époque des guerres de religion, (.... .... camisards), lui donnant pour motif la nécessité, commandée par les circonstances, d'une voie stratégique de communication entre la capitale du Vivarais et la ville ou le bourg centres du Gévaudan, principaux foyers de cette guerre. Du reste, le tracé dont la route qui se reconnaît encore à travers les communes de Malbos, de Bane et de Chassagne, laisse les Vans au nord à près de 3 kilomètres justifie cette opinion. Cette route traversait la rivière d'Amalet au pont de Péras, celle d'Omol au pont de Malenches, passait au Pont de Rastel, à Chamborigaud, à travers le champ de foire actuel, au Collet de Dèze, et arrivait à Saint-Germain en traversant les communes intermédiaires entre ce bourg et celui du Collet.

NOTE de la note - Ni Louis XIII, ni camisards. On trouve bien aux archives de l'Hérault, C 3084 : 1689/1690, Chemins royaux des Cévennes; devis des chemins de Chamborigaud aux Vans et de Saint-Ambroix à Villefort. (Johanne Rouanet, DEA 1996. Le château du Chaylard, son site, sa région).

[11] - (Nicolas) Le chemin et le pont dont il est question dans ce mémoire, durent être construits peu de temps après 1736, année en laquelle a été fait ce mémoire, puisque le chemin et le pont existent depuis longtemps, et qu'il n'y a pas dans la contrée de personnes qui aient connu des témoins de leur construction. Le chemin qui est aujourd'hui la route départementale n° 21 de Barjac à Villefort, est déjà rectifiée en entier jusques au vieux pont de Brisis au dessus d'Hyverne, et la dernière rectification de cette route jusqu'à Vielvic, et la reconstruction du pont sur le point se raccordant à la rectification, ont été adjugés dernièrement, et les travaux en sont en pleine exécution (en 1870).

[12] - (Nicolas) - Ce chemin traversait les territoires de Mourèdes (commune de Malbos) et de Bordezac, ce qui prouve qu'il desservait les usines à fer existantes sur les bords de la Cèze, en leur apportant le produit des minerais.

Cette église fut réparée considérablement en l'année 1480, et l'on y fit, pour lors, le clocher pour quatre cloches, qui y est présentement : le tout avec des gros quartiers de pierre de taille, dure, bien travaillée et rangée, au prix de trente cinq francs et les matériaux à pied d'œuvre, suivant l'acte de bail à prix fait du 4 novembre 1479, ce qui coûterait à présent (1736) plus de mille écus.

Il y avait encore autour et contre cette église des maisons clôturées par une enceinte de muraille qui formaient ainsi une espèce de forteresse, ainsi qu'il paraît :

** par les fondements de ces murailles,*

** par divers actes des 13ème et 14ème siècles, où il est dit :* " Acta fuerunt hec in castrum de Aujaco ",

** par un hommage rendu au seigneur évêque d'Uzès par Bernard Larnac (auteur du seigneur de Larnac d'Uzès) - Guillaume - Bertrand - André de Trolhas, et autres, tant dudit lieu d'Aujac que de ses forteresses, le 15 des Kalendes de mars de l'année 1209* [15],

** et par un acte d'abandon d'une pièce de terre proche l'église et d'un cazal situé dans le fort dudit Aujac, par Etienne Masméjean en faveur du sieur Prieur, en l'année 1459.*

CARRIÈRES. *Il y a audit Aujac des carrières qui fournissaient de pierres de taille à toute la province; mais l'on n'en use guère, parce que dans ce païs les terres étant très stériles, et n'y ayant aucun commerce, les habitants ne peuvent vivre chez eux que trois ou quatre mois de l'année, étant obligés d'aller travailler la terre qui est toute leur industrie, dans le Bas-Languedoc ou Vivarais, et dans le Gévaudan. Par conséquent ils sont pauvres, hors d'état de faire bâtir; d'où vient que l'on n'y trouve que de petites maisons ou huttes, bâties la plupart en pierres sèches* [16].

FOIRES. *Le lieu d'Aujac serait pourtant assez propre, par sa situation, pour le commerce, qui a donné lieu aux habitants d'obtenir la permission du Roi, en l'année 1734, pour y établir deux foires par an : l'une le 15 avril, et l'autre le lendemain de la Pentecôte* [17]. *Ces foires commencent à procurer quelques avantages aux environs par la vente des bestiaux, denrées et marchandises, qui s'y fait, ce qui augmenterait considérablement, si l'on pouvait construire deux ponts sur la Cèze, comme il serait nécessaire, l'un sur le chemin de traverse au dessus du lieu de Charnavas, et l'autre sur la Grande Route de Saint-Ambroix à Villefort, à Hyverne ou au dessus, et parfaire le chemin commencé.*

LE CHÂTEAU DU CHAYLAR *qui est éloigné du lieu d'Aujac d'environ 400 toises* [18], *tirant vers le levant, est un château flanqué de deux tours, avec meurtrières, pont-levis, et autres fortifications, bien bâti et ancien, puisqu'on trouve qu'il était construit en 1200. Il est au bord du Grand Chemin, du coté du septentrion, sur une élévation qui domine sur la paroisse et autres endroits éloignés. Il est le chef de la seigneurie qui a titre de baronnie depuis les lettres d'érection de 1607, que le Roi Henri IV accorda à noble Charles de Cubières, gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, auteur de Mr le Marquis de Ribaute d'aujourd'hui. Laquelle baronnie s'étend dans les paroisses de Séneschas, de Ponteils, de Saint-André-Capcèze, de Villefort, et d'Altier.*

LE CHÂTEAU D'HYVERNE *est un autre château dont les fortifications et autres parties du bâtiment furent détruites dans le temps des troubles; il se fermait avec une herse, comm'on le voit à la porte d'entrée, par la rainure où on la faisait descendre* [19]. *Ce château est bâti à l'encoignure des rivières de Cèze et d'Hyvernette sur un rocher élevé qui coupe le vallon, ce qui fait que cet endroit est très exposé au mauvais temps; et cela peut bien avoir donné lieu à son nom d'Hyverne, parce que l'hyver s'y fait sentir vivement, et y dure plus qu'ailleurs. Il est à peu près à 1520 toises du lieu d'Aujac. C'est le chef-lieu d'une seigneurie à présent démembrée de la baronnie du Chayla; et encore le chef-lieu d'un taillable, d'où dépendent le lieu de Plaveysset (qui est au dessus, le long d'Hyvernette du coté du couchant) et le lieu de la Barthre,.*

HAMEAUX. *Aujaguet, (ou le lieu inférieur d'Aujac), est le chef-lieu d'une communauté ou taillable. Charnavas, et Bedousses ou Bedoussets (qui n'est qu'une partie du lieu, l'autre partie dépend du taillable de Séneschas), sont les lieux les plus considérables de la communauté; c'est pour cela qu'elle est désignée dans le compoix diocésain par Aujaguet, Charnavas et Bedousses, parce que se trouvant autrefois, (et même encore aujourd'hui Charnavas), de différentes juridictions, faisaient chacune un taillable séparé. Mais ces trois lieux ou hameaux, étant peu considérables, et dans la même paroisse, purent s'unir, ainsi qu'on le voit par une enquête faite en l'année 1774 (corr.: 1674, sans doute), où plusieurs témoins déposent l'avoir ouï dire de même à leurs auteurs, et que le terroir desdits lieux avait été compris dans le même compoix.*

Les autres hameaux de la communauté sont Larrigès, le Brouzet, le Fau, les Pauzes, les Thunes, et les Fournels.

LA TOUR D'OLIVON. *Au midi dudit lieu d'Aujaguet, du coté de Séneschas, sur le bord de la rivière de Cèze, il y a une tour, appelée « la tour d'Olivon » , dont le couvert et une partie du bâtiment sont tombés en ruine. Elle est bâtie dans un endroit enfoncé, affreux et inaccessible, sur un rocher un peu élevé; d'une fenêtre de laquelle on pouvait puiser de l'eau dans la rivière, avec une poulie ou autrement : par conséquent très forte, et imprenable. Olivier de Lussan la fit bâtir en 1434 et 1439, et c'est de là*

---

[13] - Le mythe des Romains ! Ce serait plutôt la «Cézarencha» l'une des bretelles (Saint-Ambroix - Vielvic) de la «Regordane».

[14] - Le pied = environ 32,5 cm.

[15] - Cet acte est bien signalé dans l'inventaire du chartrier d'Uzès, au n° 105 (LCC, HS 46, Y. du Guerny et J. Pellet).

[16] - (Nicolas) - Ces carrières ont fourni la taille nécessaire aux travaux d'art de la rectification de la route n° 106, depuis Chamborigaud, ou le pont neuf sur le Luech, jusques près de Villefort; et celle nécessaire aux travaux d'art de la rectification de la route départementale n° 21, du collet de Bedousses, dans l'Ardèche, jusques à Vielvic dans la Lozère.

[17] - (Nicolas) - Aujourd'hui (1870) il y en a deux autres légalement établies : le 18 septembre et le 15 octobre.

[18] - La toise = environ 2 mètres.

[19] - (Nicolas) - Le même genre de fermeture se reconnaît encore aujourd'hui (1870) aux pans qui restent debout ou renversés du portail de l'enceinte du château du Chaylar.

qu'elle est appelée la tour d'Olivon. Elle fut baillée à prix fait à Jean Blanc, le 15 juin 1438, au prix de 128 moutons d'or, de valeur de 98 livres, suivant la quittance de 1440; ce qui fait voir, 1°) que l'argent était fort rare dans ce temps là, puisqu'il en coûterait aujourd'hui plus de 2000, pour faire un semblable; 2°) qu'il fallait que ce fut dans un temps de trouble, très fâcheux, puisqu'on était obligé de chercher un asile dans un endroit où les animaux les plus farouches ont peine à gravir.

Quoique cette tour n'ait été bâtie qu'en 1439, il est à présumer qu'il y avait auparavant quelque bâtisse, parce que, par les susdites quittances, cet endroit est appelé «Castel Vieil».

AUJAC - MÉMOIRE D'HOMMAGES RENDUS À L'ÉVÊCHÉ D'UZÈS DEPUIS 1228 JUSQUES EN 1471.

AD 30, 1F 25.

Raymond Pelet baron d'Alais hommagea à Mr l'évêque d'Uzès la terre de Sénéchas en l'année 1228, et le lieu de Dieusses [20] *en 1233.*

En 1240, Bernard Pelet, fils du susdit, hommagea au même ladite terre de Sénéchas et Dieusses.

En 1269, Pierre Pelet rendit un pareil hommage.

En 1327 et 1345, Raymond Pelet rendit pareil hommage à Mandagout évêque d'Uzès.

En 1350, Bernard Pelet fit le même hommage à Elie évêque d'Uzès.

La terre de Sénéchas fut vendue environ l'an 1435 à Olivon de Lussan. Mr l'évêque d'Uzès la prit par droit de prélation, et lui bailla (d'abord après) Sénéchas, et Aujac au seigneur du Chaila [21].

En 1468, Jean de Lapierre [22], *seigneur de Pierrefort baron de Ganges, comme acquéreur desdits Pelet, rendit hommage à Maruel évêque d'Uzès pour Dieusses.*

En 1471, Jean (Duverger ?) baron d'Alais rendit pareil hommage.

AUTRE MÉMOIRE.

AD 30, 1 F 25.

En 1435, noble François de Cubières, seigneur du Chailar, acheta la terre et seigneurie d'Aujac de noble Olivon de Lussan, lequel l'avait acquis depuis trois ou quatre ans, avec la terre de Sénéchas, du seigneur d'Alais, pour laquelle terre d'Aujac, lesdits Lussan et Cubières eurent dispute. Et voulant ledit de Lussan en payer le lods au seigneur évêque d'Uzès, de qui elle relève en arrière-fief, ledit seigneur évêque l'obligea de s'en départir en faveur du seigneur du Chailar, à qui cette terre convenait mieux.

Et se trouvant pour lors à Saint-Ambroix, ils passèrent un acte, par lequel est dit que le seigneur évêque prenait cette terre par droit de prélation, et la bailla en même temps à François de Cubières, qui se chargea d'en payer le prix de la vente au seigneur d'Alais.

Nota. Ledit seigneur évêque ne pouvait pas user du droit de prélation, parce que l'Église ni le Roi n'ont pas ce droit. Mais l'acte fut passé du consentement dudit Olivon de Lussan.

En 1364, les seigneurs du Chailar achetèrent la terre d'Aujaguet, de noble Pierre d'Aujac.

En 1367, ils achetèrent la terre de Bedousses d'un seigneur de Naves.

Pour le Chailar et Aujac ils font hommage à l'évêque d'Uzès, et pour Aujaguet et le Fau au seigneur comte du Roure et autres coseigneurs du mandement de Malbos.

Les fiefs de Coures [23] *et Nogeirols sont entrés dans la maison du Chaila par le mariage de Gilette de Blau qui se maria à François de Cubières seigneur du Chaila.*

APPENDICE [24]

Massacres des Vans, 13 juillet 1792.

Une gloire d'Aujac : son dernier curé d'ancien régime, l'Abbé Jean Matthieu Novi, originaire des Vans, prêtre à vingt ans et demi , avec dispense d'âge.

Avec une dizaine d'autres prêtres, il s'était réfugié à Naves.

*" .... Une bande d'excités, pris de boissons et de fureur républicaine, les arrêtent et les transportent aux Vans. Sur la fameuse place de la Grave, ils doivent choisir entre le serment ou la mort. Ils sont abattus en chantant le «*Vexilla Regis*». L'instant le plus douloureux fut l'exécution du jeune abbé Matthieu Novi, le benjamin de vingt ans. Il est le dernier au milieu des corps de ses confrères, dans une mare de sang qui n'en finit pas de s'étendre. Son père arrive bouleversé, en pleurs. Il prend son fils dans ses bras : « Mon fils ! mon enfant ! si tu meurs je vais mourir; conserve moi la vie en conservant la tienne «.*

" C'est tout le peuple catholique qui répond par la voix de ce jeune prêtre en pleine force printanière : « Père, il vous sera plus doux d'avoir un fils martyr qu'un fils apostat; il faut mourir digne de vous et digne de Dieu «.

" Un garde municipal laisse tomber une larme sur la crosse de son fusil. Mais les purs républicains s'impatientent. Dernières sommations : « Le serment ou la mort «. La réponse jaillit du jeune cœur sacerdotal : « La mort «. Deux coups l'étendent au sol. Il tombe en essayant de rattraper son bréviaire et essaye de se relever. C'est un horrible coup de hache qui lui ouvre le crâne et l'achève. La fraternité républicaine avait achevé son œuvre ..... ".

[20] - Dieusses - Gard, Génolhac, Chambon (autrefois Sénéchas).

[21] - Texte confus, voir Mémoire suivant.

[22] - Pierre (ou Peyre), en Rouergue, et non Lapierre. Anne de Pierre, fille aînée et héritière de Jean de Pierre baron de Pierrefort-Ganges, épousa (1508) Pierre d'Hérail seigneur de Buzareingues (8 km N.O. de Séverac), fils de Louis II d'Hérail (Mis de Valady, in *"les châteaux de l'ancien Rouergue"*, p. 219 - Rodez 1927 et M. Lainé, archives généalogiques, Paris 1828).

[23] - Peut-être Cournet, lieu disparu; le ruisseau de Cornet ou Cournet, entre Trouillas et Ponteils, est proche du hameau de Nogeirols, voisin de Vielvic. - Jean Blau damoiseau hommagea (1305) à Odilon Guérin seigneur du Tournel et de Villefort, entre autres : sur la paroisse de Ponteils, le château de Montaigut et les mas de Cournet, Saugèdes, Troulhas, Beisaguet, Mas du Moulin.

[24] - Tirée de : Y.M. Salem-Carrière - *Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi* , 1989 - Dominique Martin Morin.

On trouvera ci-dessous un long commentaire de Michel Wienin suite à l'article sur les microtoponymes paru dans le n° 113 du LCC.
Notre correspondant reprend les toponymes dans l'ordre où ils étaient cités.

Mandajors **:** mystère. La ressemblance avec *Mandagout* est bien sûr tentante. Pour ce dernier, les formes anciennes, du type *Mandagoto* autour de l'an 1000, rendent un *mandum got(orum ?) = domaine de(s) goth(s)* possible, mais ce n'est pas le cas ici. Alors *mandum*, pourquoi pas ? et *jors*.

Plusieurs possibilités :

- un rapprochement avec l'occitan *jòrg* (baguette, scion…) dont le dérivé *jorguièra* (jourguière) est présent. Mais une telle forme composite occitano-romane me semble assez difficile à justifier. On peut toutefois se rappeler que ce village était connu pour sa spécialité de vannerie en *maran* et en *bridolas* de châtaignier.

- un équivalent local de *Jols* (il y a plusieurs mas de ce nom dans la région), et probablement un anthroponyme comme origine.

Mais rien n'interdit de voir dans *Mand* une racine qui se retrouverait dans *Mandiargues, Manduel, Mandelieu…* soit, probablement, un autre anthroponyme.

Que ***Rover bel*** */ Rovre bèl* soit à l'origine de Roubarbel est fort possible.

En ce qui concerne ***Paraguis***, il est sans doute meilleur que *Paradis* puisqu'il faut toujours retenir la leçon la plus difficile, mais je n'en vois guère le sens. Peut-être les deux formes cachent-elles autre chose, par exemple l'occitan *Parabís* = désordre, mauvais état, dérangement… ou *Paralís*, connu en occitan ancien au sens de paralytique.

Problème voisin pour les ***Cares (nòve****(s)* et ***vielhe****(s))***.** D'accord, il ne doit pas s'agir de *Casas,* mais la traduction par "chemin" est loin d'être évidente. Outre le problème de l'identification desdits ancien et nouveau chemins, je vois mal la raison de formes au pluriel (si ce ne sont pas des erreurs). D'autre part, je ne connais pas le sens de "chemin" au mot occitan *cara* mais seulement celui de "visage, figure" et aucun des dictionnaires que j'ai consultés (y compris d'occitan ancien) ne m'a donné ce sens ! Le dérivé *caral/carau* = ornière, trace de roue ne peut pas être invoqué car il est masculin. Il ne faut pas confondre avec *carrièra* = rue (parfois chemin) qui dérive de *carri* (nom masculin, équivalent du français char). Sous réserve de la fourniture de nouvelles informations, je propose donc *Vieux visages* et *Nouveaux visages.* Ce qui n'en dit pas plus long sur le sens original.

Pour le ***Fourcarès****,* si la forme de 1541 est bonne, et surtout multiattestée, il me semble légitime de la retenir. Le redoublement phonétique du " r " est beaucoup plus normal en occitan que sa disparition. Toutefois, si la forme actuelle est comprise comme dérivée de *Forc / Forca* (fourche), l'ancienne ne peut pas être reliée à *fòc / fuòc* = feu. En oc, le c intervocalique devient régulièrement g et nous trouvons en effet : *fogal/-au* (foyer), *fogada* (flambée, excitation), *fogassa* (fougasse), etc. Dans le cas qui nous intéresse, la dérivation a dû se faire sur la forme constituée *Focar (Foucar),* ce qui est la forme occitane du patronyme FULCRAN (Saint Fulcran est le patron de Lodève). Que le suffixe soit *–et* (diminutif) ou *–és* (suffixe d'origine), il s'agit d'une maison où a habité une famille *FO(U)CAR (± D ou T*, selon le bon plaisir des scribes).

En ce qui concerne les racines en jeu, la règle est simple car les consonnes occitanes muettes se retrouvent toujours dans les dérivés. S'il n'y a pas eu de variation ou de cacographie : *Forc / forca* = fourche ou carrefour → Fourc… ou Fourqu…

Furg(ar) / forg(ar) = Fouiller, tisonner, rechercher, châtrer une ruche. Nombreux dérivés expressifs → Furg… ou Fourg… (*Fourgairette* = petite fouilleuse, *Fourguiroir* et sans doute *Fourasgoux*)

Forn = four → Fourn… (le *Fournal* = fourneau) etc.

Fòc / fuòc = feu → Fog…, (plus rarement Fuog…, Fiag…).

Coudoulière : *còdol* signifie plus précisément caillou arrondi, galet.

La Nouque doit être une *Nauca,* c'est à dire une grande *Nauc* (abreuvoir).

Maline dérive de *Malh* (gros marteau) et correspond assez souvent à d'anciens sites mino-métallurgiques, (à rechercher).

La ***combe de la pied*** doit être *de l'apié* (rucher).

Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les variations toponymiques du ***Temple*** et de l'***Église*** défient la logique, elles me semblent bien, au contraire, refléter le jeu pas toujours subtil des pouvoirs.

Espinassounel appartient à un trio intéressant : *L'Espinas*, bien connu, sans doute le plus ancien, *Espinassou(s* ou *n*, selon les cas) qui est probablement un " enfant " et *Espinassounel* qui pourrait en être un " petit-enfant ", donc plus récent.

Les Bedousses : d'accord; en occitan cévenol, *bedòs* fait *bedòssa* au féminin dans le sens de bègue et *bedossa* dans celui "d'étranger ".

Champeyronnenc ne me semble pas pouvoir venir de *campairòl* qui aurait donné normalement *" campairo̲lenc ".* D'autre part, en Cévennes, ce terme générique est beaucoup moins usuel que *bolet* qui est utilisé pour l'ensemble des champignons comestibles et pas pour les seuls cèpes. Or les champignons non alimentaires n'intéressent pas grand monde. Les suffixes *"–en* et *–enc"* sont généralement confondus et forment des adjectifs qui désignent un rapport d'origine ou de propriété analogue à celui du français " –ien ". *Champeyronnenc / campairo̲lenc* = de nature ou d'origine champignonnienne, champignonnesque… Pour un toponyme, il faudrait un substantif auquel le rapporter. La traduction " Champ pierreux " ne pose pas ce genre de problèmes et *peironenc* a bien le sens de pierreux (cf. dict. d'Alibert).

Sauta-boc ou *sauta-boquet* signifient bien, en effet, sauterelle, ce qui ne nous avance guère. *Sauta-cabra* existe par ailleurs (Sénéchas).

Cimossa a bien le sens de (chose en) bordure, lisière… mais de quoi. On pourrait également penser à *Semossa* = semonce (à quelle occasion) ou à une forme dérivée du verbe *semondre* (le n est muet) = proposer,

offrir… dont le participe passé est normalement *semost(a)*, mais en Cévennes certaines finales de ce type ont évolué vers *–os(sa)* ou *-òs(sa) = l'offre, la proposition ?*

Terre blanque *:* je ne suis pas d'accord avec vous pour plusieurs raisons :

- *Blanc(a)* et *blaca* ne se confondent pas davantage en occitan qu'en français. Sauf bonnes attestations anciennes, je ne vois pas d'où viendrait un remplacement de l'un par l'autre.

- *Blaca* est un substantif qui n'est pas directement "adjectivable". Je ne connais guère de constructions par apposition de ce type en toponymie occitane.

- *Blaca,* et le collectif *Blaquièra,* ne désignent pas spécifiquement le chêne blanc mais parfois aussi le châtaignier (région de Lasalle) ou le hêtre. On les rattache actuellement à un gaulois *blacos* = jeune pousse, scion… Même l'augmentatif *blacàs* dont l'emploi permet de lever l'ambiguïté et qui s'utilise comme spécifique pour le chêne blanc est surtout employé pour des arbres relativement jeunes (arbres à tronc droit en futaie exploitée) alors que l'arbre dans son plein développement est un *Rovre* ou un *rove*, mot déjà rencontré.

- Les couples antinomiques ne sont pas rares en toponymie (l'adret et l'ubac, haut et bas, vieux et neuf…) et l'opposition rouge / blanc parfaitement signifiante, d'autant que des niveaux d'argile blanchâtre sont visibles au voisinage à la base des couches du Trias.

- Il ne reste plus guère de chênes blancs actuellement dans ce secteur où ils ont été remplacés systématiquement par des châtaigniers puis des pins. Si les *Blaquièras* du 16e siècle ne sont pas situées un peu plus haut, dans la zone calcaire, ou concernaient pas des châtaigniers, elles devaient être alors fort réduites à moins que le toponyme ne fût déjà fossilisé.

Pas d'accord non plus avec votre traduction de ***Talha*** (et de ses dérivés) qu'il ne faut pas confondre avec la famille de *Tais :*

- Il s'agit d'un mot féminin, alors de *tais / taisson* est masculin,

- Au 16e siècle, le *lh* (= ill : l mouillé, proche du *ll* espagnol) ne s'est pas encore confondu en cévenol avec ï ou y (i semi-consonne). La différence peut se comparer à celle qui existe entre les mots français pied et piller. Les notaires de l'époque font toujours la différence.

- Tous les dérivés de *tais* prennent en compte le *s* final muet : *taisson, Teissonière, Tessoniel…* ce n'est jamais le cas dans ceux de *talha.*

Talha est le substantif associé au verbe *Talhar* = couper. Son sens est évident : coupe, au sens d'action de couper. La *Talhada* (féminin du participe passé) désigne plus précisément le résultat de ladite action. Ces deux mots, en particulier le second, sont très courants au sens de coupe forestière (cf. les travaux de J. Galzin).

S'il n'y a pas d'erreur, *La Talhador* pose un problème car cette forme est normalement toujours masculine. On aurait "la coupeur" ou "la coupoir".

Le verbe *Cascalhar* (à l'origine du ***Valat de la Casquallière***) ne désigne pas seulement le chant des *quinsons* mais tout ce qui fait un bruit de grelot ou de sonnaille : clochette de troupeau, fer de cheval qui se décloue, ruisseau qui coule sur des pierres (cf. le français cascade). Il s'agit donc probablement d'un ruisseau qui saute de roche en roche.

Pour ***Carabota***, je ne crois pas à une construction par juxtaposition de *cara* (visage) + *bota* (gourde, bouteille, tonnelet) anormale en occitan (cf. supra). Pour un tronc de vieil arbre creux je dis *carabornh* ou *carabornhut*. La finale est différente. Je chercherais volontiers un mot commençant par *es-* avec aphérèse de cette syllabe mais on voit mal le sens d'un dérivé du verbe *escarbotar* = remuer des braises, tisonner le feu… Par contre j'ai entendu chez moi *escarabòta* pour désigner divers petits coléoptères (cicindelles, petits carabes, etc.). Il s'agit sans doute d'un croisement entre *escaravat (*scarabée) et *babòta* (bestiole, insecte). Pourquoi pas ?

Carabulhinque pourrait être apparenté ?

En occitan, ***Curilha*** désigne les restes ou résidusd'un curage, le verbe *curar* ayant le même sens que le français curer. C'est, par extension, un dépotoir, au sens propre (si j'ose dire) de ce mot, du moins au sens étymologique. Qu'a-t-on pu vider à la Curille ? Les jeux de mots, plutôt méchants dans ce cas, avec *curat* / curé sont bien peu probables avant la Réforme.

Michel Wienin

Nous avons reçu également le commentaire suivant de Mme R. Thibon, à propos du toponyme *Baissac* :

Ce toponyme n'a-t-il pu être écrit plus anciennement *Baissat* ? Selon F. Mistral, à l'article "a" du *Trésor du Félibrige*: "… *-ac, -at*, suffixes particuliers à un grand nombre de localités du sud-ouest de la France [ajoutons: et du Languedoc] et qui représentent probablement la désinence latine *-atum*, par la pemutation du t en c, qui est très fréquente en Gascogne… Ainsi Alairac (Aude), Alleyrat (Corrèze), Sauvagnac (Charente), Sauvagnat (Puy-de-Dôme), Mauriac (Gironde [et Cantal]), Mauriat (Puy-de-Dôme). L'identité des suffixes *-ac* et *-at* est évidente dans Cognac (Charente) et Condat (Cantal), qui dérivent tous deux du latin *condatum*, confluent".

On trouve ici le Chassezac (affluent de l'Ardèche), écrit Chasseçat en 1236 [AD13, Archives de la Commanderie de Jalès]. Ou un hameau écrit aujourd'hui Beyssac (Lozère), écrit Bayssact en 1395 et Beysat en 1664 [arch. privées].

Le Baissac de St-Paul-la-Coste n'est-il pas situé dans un bas-fond, ou *baissa* en occitan ?

R. Thibon

Réponse de l'auteur aux commentaires précédents :

En ce qui concerne ***Baissac***, je puis confirmer qu'il est situé dans la partie basse de la paroisse, presqu' en bordure de la rivière Salindre. N'étant pas cité –à ma connaissance– dans les compoix ou terrier antérieurs à 1644, on ne peut attester les formes *Bayssat* ou *Bayssact*. Je signale, en outre, le toponyme *Baissieyre* (voisin du précédent), figurant également sur le compoix de 1644.

Par ailleurs, j'accepte bien volontiers la majorité des commentaires de M. Wiénin (beaucoup plus compétent que moi en cette matière); par exemple, pour *Champeyronnenc* (hâtivement affilié à *champaròl* = champignon); j'aurais été mieux inspiré de signaler ***la Boledieire*** [art.645 du compoix].

Mais je ne partage pas les conclusions –pourtant savantes– concernant ***Caresnoves*** ou ***Caresvieilhes***. Ce dernier, parfois écrit avec deux " r " , se trouve au carrefour de nombreux chemins anciens. Les explications de M. Wiénin me paraissent alors poser plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

A. Claveirole

à propos de…

la penarié – la pendarié

Faisant suite à l'article de R. Valladier-Chante (*La vinification dans les vignes*, LCC n° 115, p.5), Jean-Pierre LAFONT, de Mende, nous fait parvenir les commentaires ci-dessous.

- le *Dictionnaire de la Lozère* de J. Bouret (1852) répertorie:
  - **Penarié** – commune de St-Martin-de-Boubaux, population 10 habitants.
  - **Pendarié** – commune de St-Jean-de-Chazorne, population 36 habitants.
- le *Dictionnaire Gévaudanais de l'Escolo Gabalo* (1992) indique:

  Apendarió, apendariá – ferme dépendant d'une plus grande exploitation (doc. anc. 1109). Nom de *l'Apenderie* (et non pas *La Penderie*), ferme près de celle du château de la Grange, commune de Servières.
- Note personnelle: Cependant une légende locale que m'a communiquée le propriétaire actuel de *La Penderie* (de Servières) voudrait que le nom tire son origine de pendaisons, qu'accréditerait la présence devant le bâtiment de la Penderie d'un hêtre énorme, que j'ai répertorié comme arbre remarquable de Lozère, dont les branches auraient servi de gibet…

famille Ménard

A propos de l'article *Histoire résumée de la famille Ménard*, paru dans le LCC n° 115, p. 13, H. DEPASSE, de Bruxelles, nous signale que le pasteur Idebert Exbrayat a publié dans son livre *"Sommières et cinq lieues à la ronde"* (Lacour, Nîmes, 1986, p. 154), une liste des réfugiés protestants de Saint-Côme, parmi lesquels figure Emmanuel MÉNARD.

matteau

La définition de ce mot, que l'on rencontre dans l'article d'Adrienne Durand-Tullou *"A propos de la condition des soies de la ville de Nîmes"* (cf LCC n° 114, note p. 9), est donnée dans:

- le *Dictionnaire des mots rares et précieux* [coll. 10/18, dirigée par J.-C. Zylberstein, Paris 1996]

Matteau - n. masc. Assemblage d'écheveaux de soie grège noués ensemble.

- le *Dictionnaire du monde rural* de Marcel Lachiver [Fayard, 1997]

Mateau - subs. masc. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux de soie grège.

- Il est signalé également in Bernard Duprat, Michel Paulin, François Tran *"Du fil à retordre – l'architecture des moulins à soie dans le Rhône moyen"* [Programme pluriannuel en Sciences Humaines, P.U. Lyon, 1993, Annexe 1, p. 189]:

Flotte - fil de soie en écheveau ou **matteau**.

R. MEUCCI

Les compoix

En liaison avec le CNRS, le *Lien des Chercheurs Cévenols* se propose d'organiser à Nîmes, dans le courant du 4ème trimestre 1999, une table ronde sur les compoix.

Ce sujet paraît, en effet, intéresser un nombre grandissant de chercheurs, notamment parmi nos adhérents, ainsi que nous avons pu le constater lors de la dernière Assemblée générale.

Parmi les thèmes abordés, pourraient figurer:

- Inventaire des compoix cévenols consultables dans les dépôts d'archives départementales ou communales;
- Rôle du compoix dans l'organisation fiscale de l'Ancien Régime;
- Intérêt économique et sociologique de l'étude des compoix;
- Méthodologie d'exploitation de ces documents;
- Tentatives de rattachement au cadastre dit napoléonien;
- Le compoix : source généalogique.

Les adhérents qui désireraient participer à cette réunion pour y échanger des idées et exposer les résultats de leurs travaux sont priés de prendre contact dès maintenant avec Pierre Clément ou le Secrétariat.

N.D.L.R.: L'abondance de matière nous oblige à reporter les **Questions/Réponses** au prochain numéro du bulletin. Que nos lecteurs se rassurent, il ne s'agit en aucun cas d'une disparition définitive de cette rubrique, élément important du *lien* entre les chercheurs cévenols.

Sites Internet

Une erreur de frappe nous a fait donner une fausse adresse pour accéder au site d'Yves Rauzier – qu'il veuille bien nous en excuser; il fallait lire:

http://perso.wanadoo.fr/yves.rauzier/

Appel aux photographes...

Dans le cadre des Hors Série du LCC, Marcel DAUDET met la dernière main à un document relatif aux visites pastorales effectuées dans l'Achiprêtré des Cévennes (diocèse de Mende), dans la première moitié du XVIIe siècle.

Il recherche pour illustrer ce document des photographies de certaines églises, accompagnées d'un commentaire sur leur état actuel.

Il s'agit des églises de:

Cassagnas, Cocurès, Florac, Fraissinet-de-Fourques, Ispagnac, Lamelouze, Montbrun, Prunet, Quézac, St-André-de-Lancize, St-Frézal-de-Ventalon, St-Germain-de-Calberte, St-Hilaire-de-Lavit, St-Julien-d'Arpaon, St-Laurent-de-Trèves, St-Martin-de-Boubaux, St-Martin-de-Campcelade, St-Martin-de-Lansuscle, St-Roman de Tousque, Vébron.

Il exprime par avance sa reconnaissance à tous ceux qui voudront bien répondre à cette demande pour les photos qu'ils possèdent. Les originaux seront, bien entendu, retournés dès qu'ils auront été reproduits.

Merci pour votre collaboration.

Adresser courrier à : **Marcel Daudet - 34, av. des Verveines - 93370 Montfermeil.**

La maison de Troubat

Elément de l'écomusée du mont Lozère, la ferme de Troubat (commune de Saint-Maurice-de-Ventalon) représente un bel ensemble de bâtiments agricoles comportant maison d'habitation, grange-étable, fours, aire à battre,…

La construction, en granit rose et blanc, remonte sans aucun doute à une époque fort ancienne. Elle doit son nom à une famille TROUBAT (alias TROBAT) dont la présence est attestée en ces lieux dès 1339. On retrouvera des descendants de cette même famille, aux XVIe et XVIIe siècles, à Nojaret et à Cassagnas.

Comme tous les édifices anciens, ceux-ci ont subi au cours des âges des remaniements successifs, à preuve la date 1781 que l'on devine sur l'aire à battre, derrière le bâtiment, et celle de 1851 gravée sur le linteau du fournil, tandis que les fenêtres à meneaux et les encadrements bisautés des portes rappellent plutôt une architecture du XVIIe siècle. Témoins remarquables de l'architecture lozérotte, les deux bâtiments d'habitation sont de facture classique sur le Lozère avec l'appareillage peu ordonné des murs et les toits de lauzes de schiste à faîtage plat.

Cette ancienne unité d'exploitation agro-pastorale, vivant jadis en autarcie, a été restaurée au cours des années 1970 par le Parc National des Cévennes et ouverte au public en juillet 1983.

Le second bâtiment d'habitation abrite une salle commune au sol entièrement dallé; il comporte une grande cheminée, des potagers pour tenir au chaud les aliments, des placards taillés dans l'épaisseur des murs et une porte donnant accès direct à l'étable.

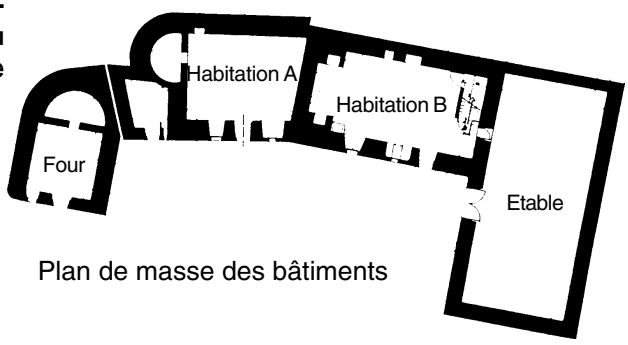

Plan de masse des bâtiments

Occupants successifs:
1249 - famille VERFEUILLE
1339 - famille TROUBAT
1715(?)–1775 - famille BRIGNAND
1775–fin XIXe s. - famille ALBARIC
fin XIXe–déb. XXe s. - famille ALLIER
XXe siècle - famille GUIBERT.

A quelques centaines de mètres de la ferme de Troubat, cachées dans les sous-bois, on peut encore voir les ruines du moulin de l'exploitation, qui mériterait d'être restauré (photo prise en 1995)**.**

Au premier plan: le toit de lauzes du four principal; un autre four est incorporé au plus ancien des bâtiments d'habitation (désigné A **sur le plan). On remarquera l'aspect traditionnel des cheminées, construites ici avec le plus grand soin.**

Les informations ci-dessus sont extraites d'un article de Gérard Collin, Conservateur en chef de l'écomusée du mont Lozère, publié en 1978 dans la revue *Cévennes*. Les lecteurs du *LCC* qui possèderaient des références à des documents anciens mentionnant la ferme de Troubat sont priés de bien vouloir les signaler la Rédaction.

Les hors-série

H.S. 01 - **Les châteaux de l'arrondissement de Florac** (Robert Poujol) ..... 80 F (12,20 €)
H.S. 02 - **Bibliographie forestière des Cévennes** (Michel Cointat) ..... 60 F (9,15 €)
H.S. 03 - **Le Chartrier de Portes** (Jean-Bernard Elzière) Réédition ..... 90 F (13,72 €)
H.S. 04 - **Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes** (Camille Hugues) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 05 - **Etat des sources généalogiques des Archives du Gard** (Y. Chassin du Guerny) ..... épuisé
H.S. 06 - **Sommaire des titres de Mas Aribal** (Y. Chassin du Guerny) ..... épuisé
H.S. 07 - **La tour de Pintard** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 08 - **Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978** (Mme Y. Laporte) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 09 - **Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèche** (R. Evesque) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 10 - **Les martinets ou forges à fer** (Jean Dautun) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 11 - **Gabriel Pintard de Ganges** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 12 - **Promenade à travers notre famille** (A. et P. Chambon) ..... épuisé
H.S. 13 - **Samuel Pintard - Galérien pour la foi** (Jean Pintard) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. 14 - **Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821)** (Jean Pintard) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 15 - **Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère** (Alain Laurans) [nouvelle édition] ..... 50 F (7,62 €)
H.S. 16 - **Les voies de communications dans le territoire de Mialet** (Bernard Atger) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 17 - **Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès** (Elisabeth Fontanieu) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 18 - **Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas** (Raymond Aubaret) ..... épuisé
H.S. 19 - **Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688)** (Bernard Atger) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. 20 - **Mialet à travers ses compoix** (Bernard Atger) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 21 - **Henry Pintard** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 22 - **Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981** (Mme Béatrice Laporte) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 23 - **Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords** (Jean Pellet) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 24 - **Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort** (A. Laurans) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 25 - **Un château cévenol – Champclaux** (Jean Dautun) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. 26 - **L'église de Saint-André de Mialet** (Bernard Atger) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 27 - **Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790** (Bernard Atger) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. 28 - **Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe** (Jean Pintard) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. 29 - **Cévenols du Refuge - Les Dautun** (Jean Dautun) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. 30 - **Isabeau Redontier** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 31 - **Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle** (Jean Pintard) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 32 - **Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles** (J. Valat de Chapelain) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. 33 - **Familles Pintard d'Uzège** (Jean Pintard) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. 34 - **Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet** (Bernard Atger) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. 35 - **Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984** (Mme Béatrice Laporte) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 36 - **Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687)** (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. 37 - **Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques** (Jean Pellet) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 38 - **Une maison de Génolhac pendant 650 ans** (Jean Pellet) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. 39 - **Les Seigneurs de Vézenobres** (Elisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. 40 - **Anduze en 1400** (Jean Pellet) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. 41 - **Les sommaires du LCC (n° 0 à 80 -1974-1989)** (M. Daudet) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. 42 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990 et Sommaires des n° 81 à 84** (B. Laporte-M. Daudet) .. 30 F (4,57 €)
H.S. 43 - **Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours** (M. Daudet) ..... 90 F (13,72 €)
H.S. 44 - **Les abjurations à Marsillargues** (J. Pintard) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. 45 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993 et Sommaires des n° 85 à 96** (B. Laporte-M. Daudet) .. 40 F (6,10 €)
H.S. 46 - **Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès** (Y. du Guerny - J. Pellet) ..... 100 F (15,24 €)
H.S. 47 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996 et Sommaires des n° 97 à 107** (B. Laporte - I. Forgiel) . 40 F (6,10 €)
H.S. 48 - **Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s.** (Y. Chassin du Guerny) ..... 120 F (18,29 €)

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Les documents signalés "épuisé" sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac.

Le Lien des Chercheurs Cévenols
Secrétariat: A. Claveirole – 120, avenue Victor-Hugo – 26000 VALENCE